



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

29 mai 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 2

Affaires politiques

(Programme 1 du plan à moyen terme
pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Organes directeurs	7
1. Assemblée générale	8
2. Conseil de sécurité	9
3. Conseil de tutelle	10
4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux . . .	11
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	13
6. Conférence du désarmement	14
B. Direction exécutive et administration	15
C. Programme de travail	18
1. Affaires politiques	22

* Le présent document contient le chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

	<i>Page</i>
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et fournitures d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	22
b) Assistance électorale	28
c) Affaires du Conseil de sécurité	32
d) Affaires de l'Assemblée générale	35
e) Décolonisation	41
f) Question de Palestine	45
2. Désarmement	50
D. Commission d'enquête internationale au Burundi	61
E. Appui aux programmes	62

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 2

Affaires politiques

(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Vue d'ensemble

- 2.1 Le Département des affaires politiques a été créé par le Secrétaire général en mars 1992 en vue de renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son rôle en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits. Le Département a par la suite été restructuré en plusieurs phases. Ses effectifs, qui étaient initialement de 279 postes approuvés au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 1992-1993 (à l'exclusion du programme relatif aux utilisations pacifiques de l'espace), ont été portés à 308 postes en 1994-1995. Pour l'exercice biennal 1996-1997, 281 postes ont été approuvés, la réduction par rapport à l'exercice biennal 1994-1995 étant imputable en partie à la suppression des activités liées à l'apartheid. Une nouvelle réduction de 17 postes est proposée pour l'exercice biennal 1998-1999, ce qui ramènerait les effectifs du Département à 264 postes. Le Département a cinq fonctions principales.
- 2.2 La première fonction consiste à conseiller et appuyer le Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités générales qui lui incombent en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et en vertu des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cette fonction comprend la collecte d'informations sur les différends et conflits réels et potentiels et l'analyse de ces informations aux fins du recensement des situations dans lesquelles l'Organisation pourrait utilement intervenir; elle consiste aussi à conseiller le Secrétaire général sur les formes que pourraient revêtir ces interventions, à préparer les rapports voulus à présenter aux organes intergouvernementaux pertinents et à mettre en oeuvre la politique approuvée ou à en superviser l'application si les mesures à prendre relèvent du domaine de compétence d'un autre organe des Nations Unies.
- 2.3 La deuxième fonction du Département consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui en ce qui concerne les aspects politiques de ses relations avec les États Membres et diverses organisations intergouvernementales, en particulier les organisations régionales avec lesquelles coopère l'Organisation, notamment en vertu du Chapitre VIII de la Charte, en rédigeant des échanges de correspondance, en établissant les notes d'information dont il a besoin lors de ses entretiens avec les représentants des États Membres et en établissant le compte rendu de ces entretiens.
- 2.4 La responsabilité de ces deux fonctions est dévolue aux divisions régionales du Département. Il est proposé que la structure existante, à savoir six divisions régionales, soit ramenée à quatre divisions, dont deux pour l'Afrique, une pour l'Asie par suite de la fusion de la Division pour l'Asie de l'Est et de la Division pour le Pacifique et l'Asie occidentale, et une pour les Amériques et l'Europe par suite de la fusion de la Division pour les Amériques et de la Division pour l'Europe. Ces fusions permettraient de rationaliser le fonctionnement des divisions de manière à en améliorer l'efficacité ainsi que de donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214, du 23 décembre 1995, de revoir la structure hiérarchique du Département. Une autre modification concerne la création à Addis-Abeba d'un bureau de liaison de manière à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales qui exercent des activités en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits en Afrique.

- 2.5 La troisième fonction du Département consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui pour l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et à fournir des services de secrétariat à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement et à la Première Commission de l'Assemblée générale. Cette fonction incombe au Centre pour les affaires de désarmement, dont le Directeur relève directement du Secrétaire général adjoint.
- 2.6 La quatrième fonction consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui au sujet des questions ayant trait à l'assistance électorale et à veiller à ce que les demandes d'assistance présentées par les États Membres dans ce domaine soient dûment examinées et qu'il y soit donné suite. Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1991, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été désigné Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale. Il bénéficie pour ce faire du concours de la Division de l'assistance électorale, dont le Directeur relève directement de lui.
- 2.7 La cinquième fonction consiste à fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à un certain nombre d'organes intergouvernementaux connexes, ainsi qu'au Conseil de tutelle s'il se réunit. Cette fonction est confiée à deux divisions, dont l'une est chargée de l'Assemblée générale et de divers organes subsidiaires de celle-ci, en particulier ceux qui s'occupent de la décolonisation et de la question de Palestine, ainsi que du Conseil de tutelle, et l'autre du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires.
- 2.8 Les textes portant autorisation des programmes relevant du présent chapitre sont la Charte des Nations Unies, le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1) et les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 47/120 A, du 18 décembre 1992, et 47/120 B, du 20 septembre 1993. Les activités inscrites au présent chapitre sont exécutées dans le cadre des différents sous-programmes du programme 1 (Affaires politiques), à savoir le sous-programme 1.1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), le sous-programme 1.2 (Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres), le sous-programme 1.3 (Assistance électorale), le sous-programme 1.4 (Affaires du Conseil de sécurité), le sous-programme 1.5 (Affaires de l'Assemblée générale), le sous-programme 1.6 (Décolonisation) et le sous-programme 1.7 (Question de Palestine), ainsi que du programme 26 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.
- 2.9 Le Secrétaire général est convaincu que la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, au sens où ces termes sont définis dans «Agenda pour la paix» (A/47/277-S/24111), c'est-à-dire l'utilisation de moyens pacifiques en vue de rapprocher des parties hostiles, sont les moyens les plus efficaces grâce auxquels l'Organisation peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et prévenir de la sorte les souffrances et destructions qui ne manquent pas de se produire lorsque des différends dégénèrent en un conflit armé. L'exercice biennal à venir démontrera de nouveau dans quelle mesure l'Organisation est capable de relever ce défi.
- 2.10 Les ressources demandées au présent chapitre tiennent compte des facteurs suivants : la demande adressée au Secrétaire général par l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/214, de revoir la structure hiérarchique du Département, comme le recommande le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe II.4 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/50/7); la nécessité de renforcer la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales avec lesquelles celle-ci coopère le plus étroitement pour ce qui touche aux questions relatives à la paix et à la sécurité; et la nécessité particulièrement pressante pour l'Organisation de contribuer à prévenir, maîtriser et régler les conflits en Afrique.
- 2.11 En conséquence, il est proposé de supprimer 17 postes (9 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 8 postes d'agent des services généraux) par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour le Département en 1996-1997. Des réductions sont par ailleurs proposées au titre des ressources autres que le personnel.

2.12 Les ressources affectées au chapitre II du budget en 1998-1999 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs		
1. Assemblée générale	0,7	—
2. Conseil de sécurité	0,1	—
3. Conseil de tutelle	—	—
4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	0,8	—
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	0,1	—
6. Conférence du désarmement	0,1	—
Total partiel A	1,8	—
B. Direction exécutive et administration	7,5	—
C. Programme de travail		
1. Affaires politiques		
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits et fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	27,9	0,6
b) Assistance électorale	4,4	15,0
c) Affaires du Conseil de sécurité	14,5	—
d) Affaires de l'Assemblée générale	5,6	—
e) Décolonisation	2,4	—
f) Question de Palestine	7,4	—
Total partiel C.1	62,2	15,6
2. Désarmement	21,0	84,4
Total partiel C	83,2	100,0
D. Commission d'enquête internationale au Burundi	—	—
E. Appui au programme	7,5	—
Total	100,0	100,0

Tableau 2.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	986,9	1 405,7	(406,6)	(28,9)	999,1	56,9	1 056,0
B. Direction exécutive et administration	4 181,6	4 028,4	347,0	8,6	4 375,4	271,5	4 646,9
C. Programme de travail							
1. Affaires politiques	36 565,9	37 306,3	(1 669,5)	(4,5)	35 636,8	2 290,1	37 926,9
2. Désarmement	12 596,8	12 609,8	(380,3)	(3,0)	12 229,5	541,5	12 771,0
Total partiel	49 162,7	49 916,1	(2 049,8)	(4,1)	47 866,3	2 831,6	50 697,9
D. Commission d'enquête internationale au Burundi	978,2	1 137,4	(1 137,4)	(100,0)	—	—	—
E. Appui au programme	5 135,7	3 192,1	1 108,1	34,7	4 300,2	264,4	4 564,6
Total	60 445,1	59 679,7^a	(2 138,7)	(3,5)	57 541,0	3 424,4	60 965,4

^a Y compris un montant de 743 300 dollars viré du chapitre premier.

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	142,3	ii) Des programmes extrabudgétaires	147,5
Total a)	—	142,3		147,5
			b) Activités de fond :	
	189,4	339,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	391,0
	260,7	416,4	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	313,0
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour les intérêts perçus sur la contribution au Compte spécial des Nations Unies	—
	159,2	266,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	309,0
	4 277,5	654,6	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	756,0
	—	901,6	Fonds d'affectation spéciale pour la Commission d'enquête internationale au Burundi	—
	—	429,6	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale	561,0
	—	27,0	Fonds d'affectation spéciale d'appui aux missions spéciales et autres activités ayant trait à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix	31,8
Total b)	4 886,8	3 035,7		2 361,8

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			c) Projets opérationnels :	
	125,0	109,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	125,8
	72,8	29,5	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—
	13,5	303,2	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	349,0
	2 221,1	2 060,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 060,8
Total	2 432,4	2 502,5		2 535,6
Total a) et b)	7 319,2	5 680,5		5 044,9
Total 1) et 2)	67 764,3	65 360,2		66 010,3

Tableau 2.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	47 853,8	48 212,3	(900,0)	(1,8)	47 312,3	2 842,2	50 154,5
Autres dépenses de personnel	2 809,1	2 296,3	(730,4)	(31,8)	1 565,9	91,7	1 657,8
Consultants et experts	1 490,2	1 433,8	67,3	4,6	1 501,1	89,9	1 591,0
Voyages	2 421,8	2 624,6	216,1	8,2	2 840,7	168,0	3 008,7
Services contractuels	267,5	973,5	(344,3)	(35,3)	629,2	37,1	666,3
Frais généraux de fonctionnement	2 094,1	1 509,8	(105,6)	(6,9)	1 404,2	84,1	1 488,3
Dépenses de représentation	68,2	80,9	4,9	6,0	85,8	5,1	90,9
Fournitures et accessoires	265,4	181,7	8,5	4,6	190,2	11,5	201,7
Mobilier et matériel	1 453,6	923,1	(287,5)	(31,1)	635,6	38,0	673,6
Subventions et contributions	1 721,4	1 443,7	(67,7)	(4,6)	1 376,0	56,8	1 432,8
Total	60 445,1	59 679,7	(2 138,7)	(3,5)	57 541,0	3 424,4	60 965,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	177,1	195,2	Postes	261,0
	2 777,5	1 831,5	Autres dépenses de personnel	1 869,1
	12,3	1 092,2	Consultants et experts	645,6
	774,0	2 143,6	Voyages	1 814,3
	2 847,0	42,4	Services contractuels	47,1
	243,0	180,6	Frais généraux de fonctionnement	185,8
	0,0	60,0	Fournitures et accessoires	65,0
	190,8	8,5	Mobilier et matériel	10,0
	297,5	126,5	Subventions et contributions	147,0
Total	7 319,2	5 680,5		5 044,9
Total 1) et 2)	67 764,3	65 360,2		66 010,3

Tableau 2.3

Postes nécessaires*Unité administrative : Département des affaires politiques^a*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	10	8	—	—	—	—	10	8
D-1	17	17	1	1	—	—	18	18
P-5	38	34	3	1	—	—	41	35
P-4/3	68	69	2	—	—	—	70	69
P-2/1	13	13	—	—	—	—	13	13
Total	149	144	6	2	—	—	155	146
Agents des services généraux								
1re classe	12	11	—	—	—	—	12	11
Autres classes	106	104	8	2	2	2	116	108
Total	118	115	8	2	2	2	128	119
Autres catégories								
Agents locaux	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	—	1	—	—	—	—	—	1
Total général	267	260	14	4	2	2	283	266

^a En outre, deux personnes ont été détachées à titre gracieux pendant l'exercice biennal 1996-1997. On compte que le même dispositif sera reconduit durant l'exercice biennal 1998-1999.

A. Organes directeurs

Vue d'ensemble

- 2.13 Des ressources sont prévues à la présente grande rubrique pour financer les dépenses afférentes aux organes directeurs dont le Département des affaires politiques assure le secrétariat et qui nécessitent des crédits spécifiques.

Tableau 2.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Par programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Assemblée générale	338,3	743,3	(330,4)	(44,4)	412,9	24,4	437,3
2. Conseil de sécurité	55,5	304,5	(244,5)	(80,2)	60,0	3,6	63,6
3. Conseil de tutelle	1,1	—	—	—	—	—	—
4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	153,0	269,2	168,3	62,5	437,5	26,0	463,5
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	45,3	51,0	—	—	51,0	3,0	54,0
6. Conférence du désarmement	23,5	37,7	—	—	37,7	(0,1)	37,6
7. Programmes supprimés							
a) Comité spécial contre l'apartheid	122,3	—	—	—	—	—	—
b) Promotion de la campagne inter- nationale contre l'apartheid	121,0	—	—	—	—	—	—
c) Congrès national africain de l'Afrique du Sud	65,1	—	—	—	—	—	—
d) Congrès panafricain d'Azanie	61,8	—	—	—	—	—	—
Total	986,9	1 405,7	(406,6)	(28,9)	999,1	56,9	1 056,0

Tableau 2.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	256,3	270,0	44,5	16,4	314,5	18,7	333,2
Voyages	323,2	313,9	177,1	56,4	491,0	26,8	517,8
Services contractuels	140,4	773,6	(623,5)	(80,5)	150,1	8,8	158,9
Frais généraux de fonctionnement	7,8	30,7	—	—	30,7	1,6	32,3
Dépenses de représentation	11,3	13,0	(2,2)	(16,9)	10,8	0,7	11,5
Fournitures et accessoires	—	4,5	(2,5)	(55,5)	2,0	0,3	2,3
Subventions et contributions	247,9	—	—	—	—	—	—
Total	986,9	1 405,7	(406,6)	(28,9)	999,1	56,9	1 056,0

1. Assemblée générale

Tableau 2.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	246,1	263,7	50,8	19,2	314,5	18,7	333,2
Services contractuels	84,2	469,1	(379,0)	(80,7)	90,1	5,2	95,3
Dépenses de représentation	8,0	10,5	(2,2)	(20,9)	8,3	0,5	8,8
Total	338,3	743,3	(330,4)	(44,4)	412,9	24,4	437,3

2.14 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de couvrir certains coûts directs afférents aux cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de l'Assemblée générale. Il est proposé de virer au présent chapitre les crédits précédemment inscrits au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble). Le Département des affaires politiques fournit des services techniques et fonctionnels à divers organes subsidiaires et groupes de travail de l'Assemblée, dont le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité, le Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et ses quatre sous-groupes, le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies et le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Ces organes, auxquels l'Assemblée générale a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 2.15 Depuis quelques années, le calendrier des réunions de l'Assemblée générale a connu de profondes modifications. Bien que la majeure partie de ses séances se tiennent entre septembre et décembre, l'Assemblée se réunit désormais de plus en plus fréquemment tout au long de l'année. Durant sa cinquantième session, l'Assemblée générale a tenu 22 % de ses séances entre janvier et septembre 1995. On prévoit que cette tendance se renforcera durant les années à venir, ce qui entraînera pour le Secrétariat un certain nombre de besoins entièrement nouveaux, comme en témoignent par ailleurs la nécessité pour les présidents de l'Assemblée générale de disposer des services de deux secrétaires et le fait que, durant la session ordinaire de l'Assemblée générale de septembre à décembre, il faut recruter au titre du personnel temporaire au moins huit agents de la catégorie des services généraux. Le crédit de 314 500 dollars demandé à la présente rubrique (montant viré du chapitre premier) serait donc destiné à couvrir le coût du personnel temporaire (289 800 dollars) et des heures supplémentaires (24 700 dollars).

Services contractuels

- 2.16 Les ressources prévues (90 100 dollars) doivent permettre de financer les frais d'impression des articles de papeterie, invitations et cartes de visite destinées au Bureau du Président. Ces ressources doivent également permettre de financer les dépenses d'impression à l'extérieur des documents suivants : suppléments en six langues, comptes rendus de séance, annexes et résolutions, documentation à publier avant et pendant les sessions de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et comptes rendus analytiques provisoires. L'emploi de postes de travail informatisés et de logiciels de traitement de texte et la publication assistée par ordinateur permettent au Secrétariat de produire lui-même certains documents de l'Assemblée générale, ce qui explique la diminution de 379 000 dollars enregistrée à cette rubrique.

Dépenses de représentation

- 2.17 Le montant prévu (8 300 dollars), qui accuse une diminution de 2 200 dollars, doit permettre de couvrir le coût des réceptions qui seront données pendant les sessions par le Président de l'Assemblée générale.

2. Conseil de sécurité

Tableau 2.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Services contractuels	55,5	304,5	(244,5)	(80,2)	60,0	3,6	63,6
Total	55,5	304,5	(244,5)	(80,2)	60,0	3,6	63,6

- 2.18 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes sont actuellement au nombre de neuf, à savoir : le Comité d'experts du Conseil de sécurité; le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, y compris les activités d'appui à l'opération «du pétrole

pour des vivres» exécutée en application de la résolution 986 (1995); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria. Ces organes, auxquels le Conseil de sécurité a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Services contractuels

- 2.19 Les ressources prévues (60 000 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie pour l'impression des *Documents officiels du Conseil de sécurité* et des rapports de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant accuse une diminution de 244 500 dollars imputable à l'utilisation accrue de postes de travail informatisés et de logiciels de traitement de texte, ce qui permet d'imprimer dans les ateliers du Secrétariat les rapports du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires.

3. Conseil de tutelle

Tableau 2.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	0,4	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	0,7	—	—	—	—	—	—
Total	1,1	—	—	—	—	—	—

- 2.20 Le Conseil de tutelle, composé de cinq États Membres, est l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, institué en application de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies pour aider l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne le régime international de tutelle. Par sa résolution 956 (1994), du 2 novembre 1994, le Conseil de sécurité a constaté que l'Accord de tutelle avait cessé d'être applicable au dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (Palaos). En conséquence, il n'est pas prévu de ressources pour le Conseil.
- 2.21 Conformément à son règlement intérieur modifié, le Conseil de tutelle se réunit où et quand il y a lieu, sur sa propre décision ou sur décision de son président, ou à la demande de la majorité de ses membres, ou à la demande de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, agissant en conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Si des réunions du Conseil de tutelle s'avéraient nécessaires à l'avenir, le Département des affaires politiques assurerait les services fonctionnels nécessaires. On prévoit à l'heure actuelle que ces services seraient financés dans les limites des ressources qui seront mises à la disposition du Département.

4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Tableau 2.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	10,2	6,3	(6,3)	(100,0)	—	—	—
Voyages	133,6	225,2	177,1	78,6	402,3	23,9	426,2
Frais généraux de fonctionnement	7,7	30,7	—	—	30,7	1,6	32,3
Dépenses de représentation	1,5	2,5	—	—	2,5	0,2	2,7
Fournitures et accessoires	—	4,5	(2,5)	(55,5)	2,0	0,3	2,3
Total	153,0	269,2	168,3	62,5	437,5	26,0	463,5

2.22 Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est composé de 24 membres, est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé d'examiner l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, du 14 décembre 1960. Il comprend un sous-comité et un groupe de travail.

2.23 Le mandat du Comité est le suivant :

- a) Rechercher les moyens d'appliquer immédiatement et intégralement la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et formuler des propositions spécifiques à cette fin;
- b) Faire des propositions concrètes au Conseil de sécurité concernant les faits nouveaux intervenus dans les territoires coloniaux qui risquent de menacer la paix et la sécurité internationales;
- c) Examiner si les États Membres respectent la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes;
- d) Étudier la situation dans tous les territoires autonomes qui subsistent, notamment en y envoyant des missions de visite, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale;
- e) Mobiliser un appui mondial en faveur de la réalisation des objectifs de la Déclaration;
- f) Revoir la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration et faire à cette fin des propositions spécifiques à l'Assemblée générale.

2.24 Dans l'exercice de son mandat, le Comité spécial peut tenir des réunions, dont certaines hors Siège, pour examiner l'application de la Déclaration, envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes et tenir les consultations et avoir les contacts voulus avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ses membres peuvent aussi participer aux conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de la décolonisation qu'organisent les

organisations non gouvernementales et les organismes intéressés des Nations Unies. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Comité spécial lance une campagne internationale de diffusion d'informations sur la décolonisation et de publicité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et fait rapport à ce sujet à l'Assemblée.

- 2.25 À l'heure actuelle, il y a encore 17 territoires non autonomes. Le programme de travail du Comité spécial est arrêté tous les ans, compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Eu égard à l'étendue des responsabilités du Comité spécial et à son programme de travail approuvé par l'Assemblée pour 1997, on prévoit que le Comité mènera les activités suivantes durant l'exercice biennal 1998-1999 :
- a) Envoyer dans les territoires trois missions de visite au maximum;
 - b) Envoyer des missions de représentation à des conférences, tenir des consultations et avoir des contacts portant sur la question de la décolonisation avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées, et les institutions internationales associées aux Nations Unies (plusieurs missions de consultation chaque année); le Conseil économique et social lors de ses sessions ordinaires; la CARICOM; et le Forum du Pacifique Sud et les réunions des pays non alignés;
 - c) Participer chaque année aux conférences, séminaires et autres manifestations spéciales traitant de la décolonisation, réunis sur l'initiative d'organisations non gouvernementales ainsi que par des organismes des Nations Unies intéressés, et assister aux séminaires régionaux qui se tiendront dans les régions des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
 - d) Prendre, en consultation avec les puissances administrantes et les organisations régionales intéressées, les dispositions nécessaires pour que des représentants des territoires non autonomes soient entendus par le Comité; par ailleurs, compte tenu des vues exprimées par lesdits représentants lors des séminaires régionaux qui ont été organisés par le Comité depuis 1990, ainsi que des recommandations énoncées dans le Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, le Comité continuera d'examiner les moyens de renforcer et d'améliorer la participation de ces représentants aux travaux du Comité dans les limites des ressources disponibles.
- 2.26 C'est le Département des affaires politiques qui est chargé de fournir les services fonctionnels et l'appui nécessaires au Comité spécial, à ses organes subsidiaires et à ses missions de visite et autres, selon les besoins. Des ressources sont prévues à cet effet à la rubrique C.1 e) ci-dessous.
- 2.27 Sans préjudice des décisions que prendra l'Assemblée générale à ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial pour 1998 et 1999, les prévisions de dépenses ont été établies en fonction du volume des activités approuvées pour l'année 1997.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 2.28 Compte tenu des données d'expérience récentes, il n'est pas prévu de devoir utiliser durant l'exercice biennal 1998-1999 le montant de 6 300 dollars correspondant au coût des services d'un interprète pour les missions du Comité. En conséquence, il se pourrait que le montant total des ressources prévues à cette rubrique soit annulé.

Voyages

2.29 Le montant prévu (402 300 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage des représentants (205 000 dollars) appelés à se déplacer dans le cadre des activités décrites au paragraphe 2.25, ainsi qu'à participer à deux séminaires régionaux (un par an) devant se tenir dans les régions des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme; les frais de voyage des représentants d'organismes nationaux et autres (38 500 dollars) qui participeront à ces travaux et qui assisteront aux séminaires régionaux; et les frais de voyage du personnel (158 800 dollars) qui aidera le Comité à mener les activités décrites au paragraphe 2.25 et assurera le secrétariat des deux séminaires régionaux. L'accroissement des ressources (177 100 dollars) est imputable à la restitution partielle des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997.

Frais généraux de fonctionnement

2.30 Le montant prévu (30 700 dollars) est destiné à couvrir le coût de la location des locaux (4 800 dollars), de la location du mobilier et du matériel (12 800 dollars), des communications (4 200 dollars) et des services divers (8 900 dollars) nécessaires lors des missions du Comité et des séminaires régionaux dont il est fait mention au paragraphe 2.25.

Dépenses de représentation

2.31 Le montant prévu (2 500 dollars) est destiné à couvrir les dépenses de représentation que sera amené à engager le Comité lors des missions et des séminaires régionaux.

Fournitures et accessoires

2.32 Le montant prévu (2 000 dollars) est destiné à couvrir le coût des diverses fournitures nécessaires pour les missions du Comité et les séminaires régionaux.

5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Tableau 2.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	45,3	51,0	—	—	51,0	3,0	54,0
Total	45,3	51,0	—	—	51,0	3,0	54,0

2.33 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le Comité se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions et conférences internationales, envoie des délégations en mission et invite des personnalités ou des experts à l'occasion de manifestations spéciales. L'Assemblée générale a porté le nombre de ses membres de 20 à 23 à sa trente et unième session. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé par l'Assemblée dans sa résolution 51/23

du 4 décembre 1996. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 2.34 Les ressources prévues (51 000 dollars) couvriront les frais de voyage des représentants du Comité appelés à participer aux conférences et réunions internationales auxquelles le Comité jugera utile de se faire représenter, et des membres des délégations qui participeront aux autres missions et activités de sensibilisation que le Comité pourra entreprendre dans l'exercice de son mandat. Elles permettront également de couvrir les frais de voyage des personnalités, experts et autres personnes que le Comité décidera d'inviter à participer à des manifestations spéciales concernant la question de Palestine ou à se rendre auprès de lui pour consultation, lorsque cela sera jugé nécessaire.

6. Conférence du désarmement

Tableau 2.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	23,5	37,7	—	—	37,7	(0,1)	37,6
Total	23,5	37,7	—	—	37,7	(0,1)	37,6

- 2.35 La Conférence du désarmement, sise à Genève, est ouverte à la participation des 5 États dotés d'armes nucléaires et de 56 autres États. En outre, 37 États non membres sont invités périodiquement à participer à ses travaux, de même qu'à ceux de ses organes subsidiaires. La Conférence divise sa session annuelle en trois parties et poursuit ses négociations sur les questions prioritaires pendant les périodes intersessions. C'est pourquoi elle se réunit de sept à neuf mois par an.
- 2.36 En application du paragraphe 120 c) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, tout en étant en même temps son représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et son président à organiser les travaux de la Conférence. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L du 11 décembre 1979, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que le concours et les services dont la Conférence du désarmement et tous organes subsidiaires qu'elle pourrait établir peuvent avoir besoin, conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Le secrétariat de la Conférence se compose de fonctionnaires du Service du Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques de Genève.
- 2.37 La Conférence du désarmement a mené à bon terme en 1992 les négociations relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et en 1996 celles concernant le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, avec la participation des cinq États dotés de l'arme nucléaire et d'autres grandes puissances militaires. La Conférence a entrepris de réexaminer son ordre du jour pour l'adapter à la nouvelle situation internationale en matière de politique et de sécurité. Elle s'efforce actuellement de lancer des négociations sur une convention multilatérale interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Elle étudie également les moyens d'aborder la question du désarmement nucléaire. Enfin, elle

devrait poursuivre les pourparlers en cours sur les garanties négatives de sécurité et la transparence dans le domaine des armements, y compris l'interdiction des mines terrestres.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 2.38 Les ressources demandées à cette rubrique (37 700 dollars) serviront à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Secrétaire général de la Conférence et du Représentant spécial du Secrétaire général, et des fonctionnaires du Centre pour les affaires de désarmement en poste à Genève qui devront se rendre à New York pour assister aux réunions consultatives concernant les activités de la Conférence du désarmement.

B. Direction exécutive et administration

Vue d'ensemble

- 2.39 Le montant prévu correspond aux ressources nécessaires pour le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et les bureaux des deux sous-secrétaires généraux.

Tableau 2.12

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Direction exécutive et	4 181,6	4 028,4	347,0	8,6	4 375,4	271,5	4 646,9
Total	4 181,6	4 028,4	347,0	8,6	4 375,4	271,5	4 646,9

Tableau 2.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	3 343,3	3 679,0	376,0	10,2	4 055,9	252,0	4 307,9
Autres dépenses de personnel	193,8	36,9	78,1	211,6	115,0	7,1	122,1
Consultants et experts	171,6	—	—	—	—	—	—
Voyages	222,1	202,0	—	—	202,0	12,4	214,4
Services contractuels	0,7	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	249,8	108,2	(108,2)	(100,0)	—	—	—
Dépenses de représentation	0,3	1,4	1,1	78,5	2,5	—	2,5
Total	4 181,6	4 028,4	347,0	8,6	4 375,4	271,5	4 646,9

Tableau 2.14

Postes nécessaires

Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	3	—	—	—	—	2	3
P-4/3	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	10	11	—	—	—	—	11	11
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	11	11	—	—	—	—	11	11
Total	11	11	—	—	—	—	11	11
Total général	21	22	—	—	—	—	21	22

2.40 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint assume auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre, au nom du Secrétaire général, des missions de bons offices ou d'établissement des faits et autres missions politiques spéciales; il engage, au nom du Secrétaire général, des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il conseille le Secrétaire

général sur des questions relatives au désarmement et la limitation des armements; enfin, il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral.

- 2.41 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux et deux directeurs. L'un des sous-secrétaires généraux supervise la Division des affaires de l'Assemblée générale, qui comprend la Division des droits des Palestiniens, ainsi que deux des divisions régionales (Divisions des Amériques et de l'Europe et de l'Asie). L'autre Sous-Secrétaire général supervise la Division des affaires du Conseil de sécurité et les deux autres divisions régionales (Division de l'Afrique I et Division de l'Afrique II). Le Centre pour les affaires de désarmement et la Division de l'assistance électoral sont supervisés chacun par un directeur qui relève directement du Secrétaire général adjoint.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.42 Les ressources prévues (4 055 900 dollars) permettront de financer les postes affectés au Bureau du Secrétaire général adjoint, soit un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4, un poste P-3 et cinq postes d'agent des services généraux (autres classes); et, pour chacun des bureaux des deux sous-secrétaires généraux, un poste de sous-secrétaire général, un poste P-5, un poste P-3 et trois postes d'agent des services généraux (autres classes). L'accroissement de 376 000 dollars est le résultat net de l'application des taux standard de vacance de postes et de l'addition, par transfert, d'un poste P-5.
- 2.43 Dans le cadre de la rationalisation des activités, et pour renforcer la coordination à l'intérieur du Département et avec d'autres départements, en particulier le Département des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix, il est proposé de transférer au Bureau du Secrétaire général adjoint un poste P-5 actuellement affecté aux sous-programmes 1 et 2.

Autres dépenses de personnel

- 2.44 Le montant prévu (115 000 dollars) comprend 40 300 dollars pour le personnel temporaire et 74 700 dollars pour les heures supplémentaires, soit un accroissement de 28 400 dollars et 49 700 dollars respectivement. Il permettra de recruter du personnel temporaire pour remplacer les agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour renforcer les effectifs des bureaux du Secrétaire général adjoint et des deux sous-secrétaires généraux pendant les périodes de pointe. Les accroissements prévus sont proposés au vu des dépenses effectives des exercices antérieurs.

Voyages

- 2.45 Le montant demandé (202 000 dollars) servira à financer les déplacements qui devront être effectués dans le cadre des activités de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits. On estime qu'il faudra effectuer environ huit voyages par an pour participer à des négociations ou à des missions d'établissement des faits et autres missions, et pour accompagner des représentants spéciaux ou envoyés spéciaux du Secrétaire général, ainsi que pour assister à des réunions d'organisations régionales et participer à des conférences et séminaires.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.46 La diminution de 108 200 dollars prévue à cette rubrique s'explique par le transfert des frais de communication au Service administratif du Département (voir sect. E).

Dépenses de représentation

- 2.47 Le montant demandé (2 500 dollars, soit un accroissement de 1 100 dollars) servira à financer les dépenses de représentation.

C. Programme de travail

Vue d'ensemble

2.48 Les activités qui devraient être exécutées au cours de l'exercice 1998-1999 visent à atteindre les objectifs des programmes 1 (Affaires politiques) et 26 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Corr.1), et à donner effet aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 47/120 A de l'Assemblée. Le programme de travail a été établi sur cette base, en tenant compte de divers facteurs ayant une incidence sur les propositions budgétaires, notamment l'obligation de revoir la structure hiérarchique du Département conformément à la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, la nécessité de renforcer la coordination entre l'ONU et les organisations régionales qui collaborent le plus étroitement avec elle dans le domaine de la paix et de la sécurité, et les demandes particulièrement pressantes adressées à l'Organisation pour qu'elle contribue à prévenir, maîtriser et résoudre les conflits en Afrique. Le programme de travail consistera essentiellement à :

- a) Seconder le Conseil de sécurité et le Secrétaire général dans la conduite des activités qui leur sont confiées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Charte dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix, ou de la consolidation de la paix après les conflits;
- b) Suivre, analyser et évaluer l'évolution de la situation politique dans le monde;
- c) Recenser les conflits, potentiels ou en cours, qui menacent la paix et la sécurité internationales, dans la maîtrise ou le règlement desquels l'ONU pourrait utilement intervenir et formuler des recommandations à ce sujet;
- d) Fournir au Secrétaire général des analyses, des évaluations et des conseils touchant toutes les questions de désarmement, et exécuter les mandats confiés au Secrétariat dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement;
- e) Fournir au Secrétaire général un appui concernant les aspects politiques de ses relations avec les États Membres;
- f) Fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à leurs organes subsidiaires.

2.49 Les ressources prévues pour l'exercice 1998-1999 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Affaires politiques		
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et appui au Secrétaire général concernant les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	33,5	0,6
b) Assistance électorale	5,3	15,0
c) Affaires du Conseil de sécurité	17,4	—
d) Affaires de l'Assemblée générale	6,8	—
e) Décolonisation	2,8	—
f) Questions de Palestine	9,0	—
Total partiel	74,8	15,6
2. Désarmement	25,2	84,4
Total	100,0	100,0

Tableau 2.15

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Affaires politiques							
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et appui au Secrétaire général concernant les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	14 676,2	17 815,2	(1 926,4)	(10,8)	15 888,8	1 032,0	16 920,8
b) Assistance électorale	1 780,2	2 121,1	417,0	19,6	2 538,1	162,4	2 700,5
c) Affaires du Conseil de sécurité	7 760,3	9 078,8	(615,8)	(6,7)	8 463,0	541,8	9 004,8
d) Affaires de l'Assemblée générale	3 073,6	2 719,3	655,1	24,0	3 374,4	215,2	3 589,6
e) Décolonisation	2 189,5	1 249,1	(210,4)	(16,8)	1 038,7	66,2	1 104,9
f) Question de Palestine	3 781,6	4 322,8	11,0	0,2	4 333,8	272,5	4 606,3
Total partiel	33 261,4	37 306,3	(1 669,5)	(4,5)	35 636,8	2 290,1	37 926,9
2. Désarmement	12 596,8	12 609,8	(380,3)	(3,0)	12 229,5	541,5	12 771,0
3. Programmes terminés	3 304,5	—	—	—	—	—	—
Total	49 162,7	49 916,1	(2 049,8)	(4,1)	47 866,3	2 831,6	50 697,9

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	142,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des programmes extrabudgétaires	147,5
Total a)	—	142,3		147,5
			b) Activités de fond :	
	189,4	339,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	391,0
	260,7	416,4	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	313,0
	159,2	266,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	309,0
	—	—	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	—
	4 277,5	654,6	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	756,0
	—	429,6	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	561,0

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	27,0	Fonds d'affectation spéciale pour les missions spéciales et autres activités concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix	31,8
Total b)	4 886,8	2 134,1		2 361,8
	125,0	109,0	c) Projets opérationnels : Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	125,8
	72,8	29,5	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—
	13,5	303,2	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	349,0
	2 221,1	2 060,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 060,8
Total c)	2 432,4	2 502,5		2 535,6
Total a), b) et c)	7 319,2	4 778,9		5 044,9
Total 1) et 2)	56 481,9	54 695,0		55 742,8

Tableau 2.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	41 517,9	42 453,0	(1 428,7)	(3,3)	41 024,3	2 449,4	43 473,7
Autres dépenses de personnel	1 702,4	1 259,6	(257,9)	(20,4)	1 001,7	57,9	1 059,6
Consultants et experts	1 194,6	1 205,3	295,8	24,5	1 501,1	89,9	1 591,0
Voyages	1 801,6	2 018,2	129,5	6,4	2 147,7	128,8	2 276,5
Services contractuels	120,2	83,4	88,1	105,6	171,5	10,1	181,6
Frais généraux de fonctionnement	881,8	715,1	(303,1)	(42,3)	412,0	24,8	436,8
Dépenses de représentation	56,3	66,5	6,0	9,0	72,5	4,4	76,9
Fournitures et accessoires	66,6	87,0	(54,5)	(62,6)	32,5	1,9	34,4
Mobilier et matériel	347,8	584,3	(457,3)	(78,2)	127,0	7,6	134,6
Subventions et contributions	1 473,5	1 443,7	(67,7)	(4,6)	1 376,0	56,8	1 432,8
Total	49 162,7	49 916,1	(2 049,8)	(4,1)	47 866,3	2 831,6	56 197,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	177,1	195,2	Postes	261,0
	2 777,5	1 831,5	Autres dépenses de personnel	1 869,1
	12,3	615,2	Consultants et experts	645,6
	774,0	1 719,0	Voyages	1 814,3
	2 847,0	42,4	Services contractuels	47,1
	243,0	180,6	Frais généraux de fonctionnement	185,8
	0,0	60,0	Fournitures et accessoires	65,0
	190,8	8,5	Mobilier et matériel	10,0
	297,5	126,5	Subventions et contributions	147,0
Total	7 319,2	4 778,9		5 044,9
Total 1) et 2)	56 481,9	54 695,0		55 742,8

Tableau 2.17

Postes nécessaires*Programme de travail*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	10	8	—	—	—	—	10	8
D-1	16	16	1	1	—	—	17	17
P-5	35	30	3	1	—	—	38	31
P-4/3	62	63	2	—	—	—	64	63
P-2/1	12	12	—	—	—	—	12	12
Total	135	129	6	2	—	—	141	131
Agents des services généraux								
1re classe	9	8	—	—	—	—	9	8
Autres classes	88	84	8	2	2	2	98	88
Total	97	92	8	2	2	2	107	96
Autres catégories								
Agents locaux	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	—	1	—	—	—	—	—	1
Total général	232	222	14	4	2	2	248	228

1. Affaires politiques

- a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et fournitures d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

Tableau 2.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	14 143,9	16 752,5	(1 555,1)	(9,2)	15 197,4	990,6	16 188,0
Autres dépenses de personnel	165,5	226,4	(19,2)	(8,4)	207,2	12,3	219,5
Voyages	363,3	484,2	—	—	484,2	29,1	513,3
Frais généraux de fonctionnement	3,5	201,2	(201,2)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	—	150,9	(150,9)	(100,0)	—	—	—
Total	14 676,2	17 815,2	(1 926,4)	(10,8)	15 888,8	1 032,0	16 920,8

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
Dépenses générales de fonctionnement	—	2,0	2,1
Mobilier et matériel	—	1,0	1,5
Fournitures et accessoires	—	24,0	28,2
Total	—	27,0	31,8
Total 1) et 2)	14 676,2	17 842,2	16 952,6

Tableau 2.19

Postes nécessaires

Sous-programme 1 : Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	6	4	—	—	—	—	6	4
D-1	7	7	—	—	—	—	7	7
P-5	13	12	2	—	—	—	15	12
P-4/3	25	25	1	—	—	—	26	25
P-2/1	5	5	—	—	—	—	5	5
Total	56	53	3	—	—	—	59	53
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	32	28	—	—	—	—	32	28
Total	32	28	—	—	—	—	32	28
Autres catégories								
Agents locaux	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	—	1	—	—	—	—	—	1
Total général	88	82	3	—	—	—	91	82

- 2.50 Les activités entreprises relèvent des sous-programmes 1.1, Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et 1.2, Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres, du programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1). Elles seront exécutées par les quatre divisions régionales, y compris par un bureau de liaison qu'il est proposé de créer à Addis-Abeba. Ces divisions seront les suivantes : Afrique I, Afrique II, Amériques et Europe (regroupant les anciennes divisions des Amériques et de l'Europe) et Asie (regroupant les anciennes divisions de l'Asie de l'Est et du Pacifique et de l'Asie occidentale). Ces fusions viseraient à modifier la structure des effectifs du Département, qui sont pléthoriques au sommet, à accroître l'efficacité et à répondre aux souhaits de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 50/214, a demandé la réorganisation du Département, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

**Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

- 2.51 Ce sous-programme vise essentiellement à aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits dans le monde, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et aux mandats que lui ont confiés l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

- 2.52 Pendant l'exercice 1998-1999, les activités entreprises viseront essentiellement à renforcer la capacité des divisions de suivre les événements politiques qui affectent la paix et la sécurité dans le monde; à formuler des recommandations sur les mesures que l'ONU pourrait prendre, avec le consentement des gouvernements intéressés, pour prévenir les conflits ou maîtriser et régler ceux qui sont en cours; à encourager les négociations politiques et à en appuyer le déroulement; à assurer la direction des missions hors Siège (autres que les opérations de maintien de la paix) autorisées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; à renforcer les moyens d'identifier les situations dans lesquelles l'Organisation peut entreprendre des activités de consolidation de la paix, avec l'assentiment des gouvernements concernés et après discussions avec eux et avec d'autres organismes des Nations Unies; et à suivre les effets politiques de ces activités.
- 2.53 Les quatre divisions réaliseront les objectifs de ce sous-programme en suivant, dans les régions qui relèvent de leur responsabilité, les faits qui affectent la paix et la sécurité.

Activités

- 2.54 Les activités ci-après seront entreprises pendant l'exercice biennal :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) *Assemblée générale*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une vingtaine de rapports en 1998 et 1999);

Services fonctionnels. Fourniture de renseignements généraux et d'avis au Président de l'Assemblée générale, selon les besoins;
 - ii) *Conseil de sécurité*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports du Secrétaire général sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une centaine de rapports en 1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels.* Fourniture de renseignements généraux et d'avis aux représentants du Secrétaire général auprès du Conseil de sécurité, selon les besoins;
 - b) *Autres activités de fond*
 - i) Fourniture d'un appui de fond aux initiatives de négociation et de bons offices prises par l'Organisation pour régler des conflits dans le monde entier, préparation de missions de bons offices et participation à ces missions;
 - ii) Fourniture de conseils politiques aux représentants spéciaux et aux envoyés spéciaux du Secrétaire général, et participation aux missions spéciales que ceux-ci entreprennent;
 - iii) Planification et organisation de missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général, et participation à ces missions;
 - iv) Identification et surveillance des zones de conflit potentiel, évaluation de l'information et rédaction de notes et de documents d'information pour donner l'alerte rapidement, présenter des options et formuler des recommandations en matière d'action préventive;
 - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) Liaison, consultations et, le cas échéant, négociations avec les missions permanentes des États Membres;
 - ii) Fourniture de services fonctionnels et techniques pour les réunions entre l'ONU et diverses organisations régionales, notamment l'OUA, l'OEA, l'OSCE, la LEA, l'OCI et la SADC, et participation à ces réunions;

- iii) Participation à des réunions régionales et des instances de donateurs en relation avec des domaines d'activité politique, y compris la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie qui sera organisée au Kazakhstan par l'Organisation de coopération économique;
- iv) Coordination et liaison avec d'autres départements et programmes, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires humanitaires, le Département de l'administration et de la gestion, le Bureau des affaires juridiques, le Centre pour les droits de l'homme, le PNUD et le HCR;
- v) Participation aux activités des fonds, programmes et organismes du système des Nations Unies, tels que le HCR, le PNUD, la Banque mondiale et autres organismes pertinents;
- vi) Participation aux activités des organisations non gouvernementales.

Sous-programme 2

Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

- 2.55 L'objectif essentiel de ce sous-programme est de fournir constamment au Secrétaire général des informations, des analyses et des conseils de nature à faciliter, dans leurs aspects politiques, ses relations avec les États Membres et avec les représentants d'accords et d'organismes régionaux et d'organisations non gouvernementales.
- 2.56 À cette fin, les divisions régionales rédigeront la correspondance que le Secrétaire général adresse pour des questions politiques précises aux gouvernements des États Membres, aux organisations régionales, aux organisations non gouvernementales et à de hautes personnalités. Elles fourniront aussi au Secrétaire général des documents et des informations de base pour ses contacts avec les représentants des États Membres au Siège ou lorsqu'il voyage. Elles continueront de mettre au point, à l'intention du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires, une base de données sur des questions relatives à la paix et à la sécurité et établiront des profils de pays qu'elles mettront à jour.
- 2.57 À cet égard, et aux fins de l'exécution du sous-programme 2, les quatre divisions maintiendront des contacts ou concluront des arrangements avec les organisations régionales, les organisations non gouvernementales concernées et les instituts universitaires et de recherche qui ont une connaissance approfondie des régions dont elles s'occupent. Elles serviront de centres de liaison et de coordination pour la coopération d'ensemble entre le système des Nations Unies et les secrétariats des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'OUA, la SADC, l'OCI, la LEA, l'OEA, la CARICOM et l'OSCE.
- 2.58 Outre les responsabilités qui lui incombent au titre du sous-programme 1, le bureau de liaison d'Addis-Abeba appuierait d'autres activités des divisions régionales dans le cadre de ce sous-programme.

Activités

- 2.59 Les activités suivantes seront entreprises pendant l'exercice biennal :
- a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) *Assemblée générale*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général sur les questions suivantes : coopération entre l'ONU et l'OSCE; zone de paix et de coopération de l'Atlantique-Sud; renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne; coopération entre l'ONU et la LEA et réunions générales et sectorielles entre les organisations des Nations Unies, la LEA et ses organisations spécialisées; coopération entre l'ONU et l'OCI; réunions générales et sectorielles entre l'ONU et l'OCI et ses institutions spécialisées; réunion des

centres de liaison des organismes chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI et ses institutions spécialisées; coopération entre l'ONU et l'OEA et réunions générales et sectorielles entre ces deux organisations; coopération entre l'ONU et l'OUA; la SADC; et toute autre question qui pourrait se poser;

- b) *Autres activités de fond*
 - i) Établissement de dossiers d'information, de documents de base, de listes de questions à examiner et de profils pour les réunions du Secrétaire général avec les représentants des États Membres, à New York et hors Siège;
 - ii) Établissement des projets de correspondance du Secrétaire général avec les États, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales sur les questions politiques;
 - iii) Tenue d'une base de données sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales à l'intention du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires, et perfectionnement de cette base;
 - iv) Contacts avec les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, le public, des particuliers et des experts sur les questions régionales;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) Participation à des séminaires et des groupes de réflexion concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix;
 - ii) Liaison avec les départements chargés des questions politiques, humanitaires, de maintien de la paix et de coopération économique internationale, ainsi qu'avec les délégations;
 - iii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch, the International Studies Association, the Academic Council on the United Nations System et autres groupes analogues;
 - iv) Coordination des activités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies, notamment le HCR, le PNUD, la Banque mondiale et autres organismes pertinents, et participation à leurs activités, ces organismes contribuant souvent, dans leurs domaines de compétence respectifs, à des projets de coopération avec les organisations régionales;
 - v) Coopération et contact étroits avec les organisations, associations et conférences régionales, interrégionales et sous-régionales dotées du statut d'observateur ou de tout autre statut officiel auprès de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'OUA, la SADC, l'OSCE, la LEA et les organisations qui y sont associées, l'OCI et l'OEA, ainsi qu'avec les organisations de la région des Caraïbes, dont la CARICOM et le CDCC, le Forum du Pacifique Sud et la Commission du Pacifique Sud ainsi que les organisations apparentées, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth, pour les questions qui intéressent l'ONU, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. La coopération s'opérera au moyen de réunions communes, de consultations et autres formes de liaison avec les secrétariats des organisations concernées; participation aux réunions annuelles des ministres des affaires étrangères et à des réunions au sommet, le cas échéant;
- d) *Services fonctionnels et techniques de secrétariat*
 - i) Une réunion générale et deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées;
 - ii) Une réunion des centres de liaison des organismes chefs de file et une réunion générale, ainsi que deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées;
 - iii) Réunion générale entre l'ONU et l'OEA.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

2.60 Les ressources demandées, soit 15 197 400 dollars, correspondent au coût des postes indiqués au tableau 2.19. Les effectifs sont prévus pour les quatre divisions régionales, y compris le bureau de liaison d'Addis-Abeba. Ces services sont responsables de l'exécution des sous-programmes 1.1, Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et 1.2, Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres, du programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Le tableau d'effectifs comprendrait 53 postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (4 D-2, 7 D-1, 12 P-5, 14 P-4, 11 P-3 et 5 P-2), 28 postes d'agent des services généraux (autres que de 1re classe) et un poste d'agent local. Il est proposé a) de supprimer deux postes de D-2, dont l'un dans la Division des Amériques et l'autre dans la Division de l'Asie occidentale, celles-ci fusionnant avec la Division de l'Europe et la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique, respectivement; b) d'abolir un poste de P-5 et trois postes d'agents des services généraux (autres que de 1re classe), du fait de la rationalisation du travail au sein des divisions; c) de transférer un poste permanent de P-5 au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, un poste temporaire de P-5 au sous-programme 3, Assistance électorale, et un poste de P-4, dont le titulaire exerce les fonctions de secrétaire des groupes de travail de l'Assemblée générale, au sous-programme 5, Affaires de l'Assemblée générale, conformément à la restructuration du Département; d) de transformer en postes permanents deux postes temporaires (1 P-5 et 1 P-4) en raison du caractère durable des activités qui s'y rattachent; et e) de transformer un poste d'agent des services généraux (autre que de 1re classe) en poste d'agent local pour le bureau de liaison d'Addis-Abeba. La répartition des postes affectés aux sous-programmes 1 et 2 pendant l'exercice biennal 1998-1999, telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessous, pourrait être ajustée au cours de l'exercice en fonction de l'évolution du volume de travail de chaque division, qui augmente ou diminue selon que de nouvelles crises surgissent ou que d'autres se règlent ou que se présentent des possibilités d'entreprendre utilement des activités de diplomatie préventive et de maintien de la paix :

	<i>Division de l'Afrique I</i>	<i>Division de l'Afrique II</i>	<i>Division des Amériques et de l'Europe</i>	<i>Division de l'Asie</i>	<i>Total</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2	1	1	1	1	4
D-1	2	1	2	2	7
P-5	2	2	4	4	12
P-4/3	5	6	7	7	25
P-2/1	1	1	2	1	5
Total	11	11	16	15	53
Agents des services généraux et autres catégories de personnel					
Autres classes	6	6	8	8	28
Agents locaux	1	—	—	—	1
Total	7	6	8	8	29
Total général	18	17	24	23	82

Autres dépenses de personnel

2.61 Les ressources demandées (207 200 dollars) doivent permettre de financer les heures supplémentaires (120 700 dollars), les activités des divisions amenant souvent le personnel à travailler au-delà des heures normales, et le recrutement de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (86 500 dollars),

pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et étoffer les effectifs en période de pointe.

Voyages

- 2.62 Les ressources demandées (484 200 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui assistent aux réunions des organisations régionales, participent aux conférences et séminaires portant sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, entreprennent des missions d'établissement des faits et autres missions et accompagnent les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.63 Les ressources demandées (201 200 dollars), qui se rapportent aux communications, vont être centralisées. Il est donc proposé d'affecter à l'appui au programme les crédits prévus à cette rubrique.

Mobilier et matériel

- 2.64 Des ressources d'un montant de 150 900 dollars ont été demandées pendant l'exercice biennal 1996-1997 pour financer l'achat de matériel bureautique. Ces achats ayant été faits en 1996-1997, il n'est pas demandé de crédits à ce titre pour l'exercice 1998-1999.

b) Assistance électorale

Tableau 2.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 722,8	1 994,7	410,2	20,5	2 404,9	154,3	2 559,2
Autres dépenses de personnel	—	12,6	—	—	12,6	0,8	13,4
Consultants et experts	22,0	48,6	—	—	48,6	3,0	51,6
Voyages	35,3	40,2	31,8	79,1	72,0	4,3	76,3
Mobilier et matériel	0,1	25,0	(25,0)	(100,0)	—	—	—
Total	1 780,2	2 121,1	417,0	19,6	2 538,1	162,4	2 700,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	846,0	101,7	117,0
Consultants et experts	—	173,9	201,0
Voyages	296,5	221,7	257,0
Services contractuels	2 820,4	—	—
Frais généraux de fonctionnement	134,2	30,8	35,0
Fournitures et accessoires	—	—	—
Mobilier et matériel	110,6	—	—
Subventions et contributions	69,8	126,5	146,0
Total	4 277,5	654,6	756,0
Total 1) et 2)	6 057,7	2 775,7	3 456,5

Tableau 2.21

Postes nécessaires
Sous-programme 3 : Assistance électorale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	2	2	—	1	—	—	2	3
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	6	6	1	2	—	—	7	8
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	1	—	—	—	5	4
Total	4	4	1	—	—	—	5	4
Total général	10	10	2	2	—	—	12	12

**Sous-programme 3
Assistance électorale**

- 2.65 Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1991 et aux résolutions ultérieures sur la question de l'assistance électorale, le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 fixe les objectifs du présent sous-programme, qui sera exécuté par la Division de l'assistance électorale. La Division apporte au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, que le Secrétaire général a désigné comme Coordonnateur des activités des Nations Unies en matière d'assistance électorale, l'appui nécessaire pour que les pays qui en font la demande puissent bénéficier d'une assistance électorale de la part de l'ONU.
- 2.66 Depuis 1992, les États Membres ont adressé à l'ONU 125 demandes d'assistance électorale, dont 22 en 1995 et 25 en 1996. On a cependant pu constater ces derniers temps que l'aide fournie par l'Organisation dans ce domaine prenait de plus en plus la forme de missions de taille limitée, qui apportaient aux autorités électorales de l'État Membre une assistance technique portant sur la coordination de l'appui fourni par d'autres organismes ou qui assuraient une présence symbolique, par opposition aux missions de plus grande envergure des années précédentes, où l'ONU avait organisé des élections et en avait dirigé le déroulement (au Cambodge, par exemple), ou bien assuré l'observation des élections (par exemple en Afrique du Sud, en Angola, en El Salvador, en Namibie ou au Nicaragua).
- 2.67 Dans le cadre de l'exécution de ce sous-programme, la Division évaluera donc les demandes formulées par les États Membres, en concertation avec la division régionale concernée, afin de vérifier qu'elles remplissent les conditions établies pour justifier de la fourniture d'une assistance électorale par l'ONU; elle présentera les recommandations voulues au Coordonnateur et, par son intermédiaire, au Secrétaire général. La décision de donner une suite favorable à une demande ne peut être prise que lorsqu'une mission d'analyse des besoins a été organisée, a reçu des instructions, s'est rendue sur place et a formulé, en concertation avec le gouvernement et les autorités électorales concernés, des recommandations sur la forme et les modalités de l'assistance à fournir. Sur la base du rapport de cette mission, un plan est établi et une fois qu'il a été approuvé les dispositions sont prises pour son exécution, en étroite coordination avec les

autres organes des Nations Unies, par exemple le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Centre pour les droits de l'homme ou le PNUD, ainsi que des organisations régionales, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales. On s'emploiera également à tenir un répertoire des experts des questions électorales et une liste d'autres entités intervenant dans le domaine électoral avec lesquelles on se tiendra constamment en rapport, et à analyser l'expérience issue des activités d'assistance électorale afin de redéfinir les modalités appliquées par l'ONU et d'actualiser sans cesse les directives permanentes régissant ses activités en la matière. Le programme de travail comprend également les activités suivantes : conception de la composante électorale des opérations de maintien de la paix, établissement de documents techniques en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et organisations, également avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, de séminaires et de colloques sur certaines questions ayant trait aux élections. Il est certain que le volume d'activités dépendra en partie du niveau des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral.

Activités

2.68 Les activités ci-après seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*

i) *Assemblée générale*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités menées par l'Organisation en vue de donner plus de force au principe d'élections régulières et périodiques (1998 et 1999);

b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*

i) *Missions d'assistance électorale. Réalisation, pour donner suite à des demandes d'évaluation, de missions préliminaires ou d'évaluation des besoins dont le résultat suppose l'établissement d'un plan dont il faut ensuite assurer le suivi de l'exécution, notamment en coordonnant les activités des observateurs internationaux et en leur apportant un appui; missions d'assistance technique, de suivi et de compte rendu, et organisation et réalisation de missions de supervision et de vérification;*

ii) *Supports techniques*

a. Enrichissement de la mémoire institutionnelle, de façon à assurer l'homogénéité de la planification de l'assistance technique, grâce à : i) la recherche d'information; ii) l'évaluation de l'information; iii) l'établissement de directives et de supports de formation sur différents aspects de l'assistance électorale, aux fins de leur diffusion; iv) des visites sur le terrain;

b. Réalisation, en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, d'études techniques sur des questions concrètes concernant l'administration ou l'observation d'élections;

c. Tenue et développement du répertoire des experts internationaux capables de fournir une assistance technique, notamment pour des projets relatifs à l'organisation d'élections, à leur déroulement, à leur supervision ou à leur vérification;

d. Définition de la composante électorale des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de l'élaboration de stratégies opérationnelles et continues;

c) *Coopération internationale et coordination interinstitutions (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*

i) Entretien de contacts avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales exerçant des activités d'ordre général ou

- particulier dans le domaine de l'assistance électorale, afin d'organiser de façon plus rationnelle l'assistance conjointe et d'éviter tout chevauchement des activités;
- ii) Mise en place de réseaux régionaux d'entités s'occupant d'élections et échange d'experts au sein des régions. Au cours du prochain exercice biennal, l'accent sera mis sur l'ensemble de l'Afrique, sur le Caucase et sur l'Asie, en particulier l'Asie centrale;
 - iii) Participation, avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, à des séminaires et colloques sur certaines questions concernant les élections;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs assurés à la demande de gouvernements.* Examen des demandes formulées par les États Membres concernant la fourniture d'une assistance électorale par l'ONU, information des demandeurs sur la question de savoir si leur demande remplit les conditions fixées. Lorsqu'il est décidé de donner suite à la demande, l'État Membre est informé des modalités appliquées par l'Organisation;
 - ii) *Formation de groupe (séminaires, stages et colloques).* Deux stages sur différents aspects de l'assistance électorale, qui pourraient se tenir l'un en Afrique et l'autre en Asie;
 - iii) *Projets opérationnels.* Projets menés en collaboration avec des organisations internationales et d'autres organismes des Nations Unies et financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.69 Le tableau d'effectifs proposé pour la Division de l'assistance électorale se compose de huit postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (postes permanents : 1 D-2, 2 P-5 et 3 P-4/P-3; postes temporaires : 1 D-1 et 1 P-5) et de quatre postes permanents d'agent des services généraux (autres classes). L'augmentation de 410 200 dollars est due à l'effet global de l'application des nouveaux taux de vacance standard, du transfert, en vue du renforcement de la Division, d'un poste temporaire d'administrateur P-5 provenant des sous-programmes 1 et 2 — conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/185 — et du transfert d'un poste temporaire d'agent des services généraux (autres classes) pour répondre au besoin d'appui technique qui se fait sentir dans les activités du département en matière d'innovation technologique.

Autres dépenses de personnel

- 2.70 Les autres dépenses de personnel (12 600 dollars) sont prévues pour permettre à la Division de faire face à ses besoins en heures supplémentaires.

Consultants et experts

- 2.71 Le montant des crédits demandés, soit 48 600 dollars, est destiné à permettre d'avoir recours à des spécialistes de l'extérieur pour l'élaboration de supports de formation à l'intention des observateurs électoraux et pour les missions de vérification électorale.

Voyages

- 2.72 Une cinquantaine de missions d'assistance électorale sont prévues au cours de l'exercice biennal. Compte tenu de l'expérience acquise dans le financement de ce type de mission, un crédit de 72 000 dollars est demandé, ce qui représente une augmentation de 31 800 dollars. Ce montant permettrait de financer une douzaine de missions d'évaluation des besoins. Les dépenses relatives à environ 38 missions seront financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral et par le PNUD.

Mobilier et matériel

2.73 Pour l'exercice biennal 1996-1997, un montant de 25 000 dollars était prévu pour remplacer du matériel de bureautique appartenant à la Division. Étant donné que le programme de remplacement du matériel de bureautique doit être, pour l'exercice biennal 1998-1999, regroupé sous la rubrique appui aux programmes, aucun crédit n'est demandé ici.

c) Affaires du Conseil de sécurité

Tableau 2.22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	7 417,0	8 739,8	(547,3)	(6,2)	8 192,5	525,6	8 718,1
Autres dépenses de personnel	326,4	186,1	—	—	186,1	11,2	197,3
Consultants et experts	—	10,0	26,1	261,0	36,1	2,2	38,3
Voyages	16,8	8,8	3,2	36,3	12,0	0,7	12,7
Services contractuels	0,1	—	36,3	—	36,3	2,1	38,4
Frais généraux de fonctionnement	—	29,0	(29,0)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	—	105,1	(105,1)	(100,0)	—	—	—
Total	7 760,3	9 078,8	(615,8)	(6,7)	8 463,0	541,8	9 004,8

Tableau 2.23

Postes nécessaires

Sous-programme 4 : Affaires du Conseil de sécurité

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	6	6	1	—	—	—	7	6
P-4/3	11	11	1	—	—	—	12	11
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	24	24	2	—	—	—	26	24
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	18	20	7	2	—	—	25	22
Total	21	23	7	2	—	—	28	25
Total général	45	47	9	2	—	—	54	49

Sous-programme 4

Affaires du Conseil de sécurité

- 2.74 Ce sous-programme concerne les activités visées par le sous-programme 1.4 (Affaires du Conseil de sécurité) du programme 1 (Affaires politiques) du plan à moyen terme de la période 1998-2001, activités qui seront entreprises par la Division des affaires du Conseil de sécurité; celle-ci se compose des unités administratives suivantes : le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat du Conseil de sécurité, le Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, le service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte et le Secrétariat du Comité d'état-major.
- 2.75 Le Conseil de sécurité, qui est un des principaux organes de l'ONU, a été créé en vertu de l'Article 7 de la Charte et assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, il est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29, il peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes, auxquels il a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.
- 2.76 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division des affaires du Conseil de sécurité continuera à assurer les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses organes subsidiaires, y compris, le cas échéant, les services fonctionnels nécessaires pour les missions et pour les réunions hors Siège du Conseil; elle maintiendra la liaison nécessaire avec les délégations, les autres organes des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux; elle établira le *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, ainsi que les autres rapports et études prescrits par les organes délibérants concernés.

Activités

- 2.77 Les activités ci-après seront entreprises au cours de l'exercice biennal :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire)*
 - i) *Assemblée générale*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (1998 et 1999);
 - ii) *Conseil de sécurité*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général en application des décisions des organes délibérants, selon les besoins, et rapports aux organes subsidiaires du Conseil, également selon les besoins;
 - b. *Services fonctionnels.* Séances et consultations du Conseil siégeant en plénière, réunions de groupes de travail officieux du Conseil, consultations bilatérales et de groupes, selon les besoins, leur fréquence étant déterminée par le Conseil lui-même (environ 240 réunions et 450 consultations); et séances des organes subsidiaires du Conseil, selon les besoins. Ces organes sont actuellement au nombre de neuf, à savoir : le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres (deux séances officielles et une officieuse); le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, y compris les activités relatives à la procédure concernant la vente de pétrole contre l'achat de vivres en vertu de la résolution 986 (1995) (37 séances officielles et 60 officieuses); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne (18 séances officielles et 7 officieuses); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (5 séances officielles); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola (6 séances officielles); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918

(1994) concernant le Rwanda (6 séances officielles); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria (4 séances officielles);

b) *Autres activités de fond (budget ordinaire)*

- i) *Publications en série.* Achèvement de la rédaction du onzième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* (1989-1992) et lancement des travaux concernant le douzième supplément (1993-1996); et contributions au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;
- ii) *Supports techniques.* Tenue et développement d'une grosse base de données très utilisée, qui facilite les recherches en texte intégral dans la documentation du Conseil. Les utilisateurs peuvent ainsi apporter une réponse rapide aux besoins d'information relatifs aux travaux du Conseil; et conversion des textes existants des résolutions du Conseil et des déclarations du Président en langage de balisage hypertexte (HTML), ce qui permet de créer des liens entre différents documents et de les placer sur la page d'accueil de l'ONU, sur Internet. La possibilité d'y placer d'autres documents du Conseil est également prévue.

Ressources nécessaires

Postes

- 2.78 L'effectif proposé pour le sous-programme 4 (Affaires du Conseil de sécurité), pour l'exercice biennal 1998-1999, compte 47 postes permanents et deux postes temporaires, comme on le voit au tableau 2.23. Cet effectif résulte des mesures suivantes : a) suppression de quatre postes temporaires (1 P-5 et 3 postes d'agent des services généraux) affectés aux services requis par les comités des sanctions du Conseil de sécurité; b) transfert d'un poste permanent P-4 au programme relatif au désarmement, afin de renforcer les activités touchant les problèmes régionaux de l'Afrique; c) transformation de deux postes temporaires — 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) — en postes permanents. La répartition des postes entre les différents services de la Division des affaires du Conseil de sécurité serait la suivante :

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat du Conseil de sécurité	Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte	Secrétariat du Comité d'état-major	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	—	—	—	—	1
D-1	—	1	1	1	—	3
P-5	—	2	3	1	—	6
P-4/3	—	4	3	3	1	11
P-2/1	—	1	1	1	—	3
Total	1	8	8	6	1	24
Agents des services généraux						
	1	11	9	3	1	25
Total général	2	19	17	9	2	49

Autres dépenses de personnel

- 2.79 Le montant des ressources prévues, soit 186 100 dollars, doit servir à rémunérer le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (86 500 dollars) et à régler les heures supplémentaires (99 600 dollars). Le montant demandé au titre des heures supplémentaires tient compte des aléas inhérents à l'activité du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne les services requis par les comités des sanctions. Le montant qui concerne le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) se

rapporte à la résorption du retard accumulé dans l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, pour les années écoulées depuis 1989, et du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, pour les années écoulées depuis 1979 : le financement d'au moins une douzaine de mois de travail à la classe P-4 est demandé à cet effet.

Consultants et experts

- 2.80 Un crédit de 36 100 dollars, marquant une augmentation de 26 100 dollars, est demandé pour les services spécialisés nécessaires à la mise en oeuvre de certaines recommandations relatives à la publication des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*.

Voyages

- 2.81 Les ressources prévues, soit 12 000 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations concernant les travaux du Conseil de sécurité ou à des séminaires, stages et réunions d'information à l'extérieur sur les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Le montant prévu correspond à une augmentation de 3 200 dollars.

Services contractuels

- 2.82 Les dépenses prévues, qui s'élèvent à 36 300 dollars, doivent permettre de recourir à des services spécialisés pour l'indexation de l'édition française du huitième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, qui est pratiquement prête à être publiée, et celle du neuvième supplément, dès qu'il aura été traduit.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.83 Le crédit de 29 000 dollars ouvert pour l'exercice biennal 1996-1997 correspondait à des frais de communication (téléphone interurbain et international, télécopie) liés aux activités du Conseil. Ces dépenses devant être regroupées avec les autres dépenses d'appui aux programmes, aucun crédit n'est demandé au titre du présent programme.

Mobilier et matériel

- 2.84 Le programme de remplacement du mobilier et du matériel étant regroupé avec les autres dépenses d'appui aux programmes, aucun crédit n'est demandé à cette rubrique au titre du présent sous-programme.

d) Affaires de l'Assemblée générale

Tableau 2.24

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 810,6	2 426,3	767,3	31,6	3 193,6	204,4	3 398,0
Autres dépenses de personnel	259,6	168,8	—	—	168,8	10,1	178,9
Voyages	—	8,8	3,2	36,3	12,0	0,7	12,7
Services contractuels	3,4	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	29,0	(29,0)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	—	86,4	(86,4)	(100,0)	—	—	—
Total	3 073,6	2 719,3	655,1	24,0	3 374,4	215,2	3 589,6

Tableau 2.25

Postes nécessaires

Sous-programme 5 : Affaires de l'Assemblée générale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	3	5	—	—	—	—	3	5
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	7	9	—	—	—	—	7	9
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	7	8	—	—	—	—	7	8
Total	9	10	—	—	—	—	9	10
Total général	16	19	—	—	—	—	16	19

- 2.85 Le présent sous-programme porte sur les activités du sous-programme 1.5, Affaires de l'Assemblée générale, du programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, qui sont exécutées par la Division des affaires de l'Assemblée générale. Au sein de la Division, les ressources allouées au titre de ce sous-programme seront réparties entre trois unités administratives : le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat de l'Assemblée générale et le Service des organes subsidiaires de l'Assemblée générale. Le Bureau du Directeur de la Division assure l'encadrement et la supervision des activités du sous-programme 6, Décolonisation, exécuté par le Groupe de la décolonisation et du sous-programme 7, Question de Palestine, exécuté par la Division des droits des Palestiniens, qui font l'objet de sections distinctes ci-dessous.
- 2.86 Ce sous-programme a pour objectif principal de faire en sorte que, grâce aux services consultatifs et aux services fonctionnels assurés, les séances et les travaux de l'Assemblée générale et de son bureau se déroulent de façon harmonieuse et dans le respect de la procédure, conformément à la Charte des Nations Unies, au règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie par celle-ci. Les activités consisteront donc à préparer des analyses sur le règlement intérieur de l'Assemblée et à mener des consultations avec son Président, les présidents des grandes commissions, les États Membres et les organes intergouvernementaux afin d'assurer le bon déroulement des travaux, y compris une planification efficace des séances.

Sous programme 5
Affaires de l'Assemblée générale

- 2.87 Pour faciliter l'organisation et le déroulement des séances de l'Assemblée générale, la Division se chargera d'établir les documents de conférence nécessaires, en veillant à ce que les rapports et communications qui constitueront les documents officiels de l'Assemblée générale soient présentés en bonne et due forme et distribués en temps voulu, conformément à la pratique établie, au programme de travail et au calendrier de l'Assemblée.

- 2.88 Un autre objectif de ce sous-programme est de fournir des conseils techniques et des services fonctionnels aux organes subsidiaires de l'Assemblée, comprenant actuellement le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité, et aux différents groupes de travail informels pléniers, notamment le Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda sur la paix et ses quatre sous-groupes chargés des questions relatives à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix; aux sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies; à la consolidation de la paix après les conflits et à la coordination. Un appui technique est également fourni au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le renforcement du système des Nations Unies, à son sous-groupe sur la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'Organisation des Nations Unies et au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
- 2.89 D'autres activités prévues ont trait à la coopération avec les pays qui accueillent des conférences internationales sur les démocraties nouvelles ou rétablies, comme le prescrit la résolution 51/31, et à la liaison avec les représentants des organismes des Nations Unies, des universités et des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à cette question.

Activités

- 2.90 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) *Assemblée générale*
 - a. *Documentation délibératoire.* Rapport du Secrétaire général sur les démocraties nouvelles ou rétablies (1998 et 1999); préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant l'organisation de la session de l'Assemblée générale : liste préliminaire des questions à examiner, ordres du jour provisoire et définitif, liste des questions supplémentaires, liste des questions additionnelles, mémoire du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de l'Assemblée; rapport du Bureau à l'Assemblée, état de la documentation de l'Assemblée, liste préliminaire annotée avec son additif, liste des résolutions et texte des décisions adoptées par l'Assemblée (1998 et 1999);
 - b. *Appui/services fonctionnels.* Fourniture de services de secrétariat et de services d'appui à l'Assemblée générale et à son Bureau, et de services fonctionnels à ses organes subsidiaires et groupes de travail, à l'exception de ceux qui relèvent des domaines économique et social; planification et organisation des activités et services concernant l'organisation des sessions de l'Assemblée générale; assistance au Président de l'Assemblée pour tout ce qui a trait à la conduite des travaux, y compris ceux des grandes commissions et des organes subsidiaires; conseils au Président de l'Assemblée générale, aux États Membres et aux observateurs, ainsi qu'aux responsables du Secrétariat et d'autres entités du système des Nations Unies sur les travaux de l'Assemblée; établissement de notes de procédure à l'usage du Président de l'Assemblée générale et du Président du Bureau; planification, établissement et coordination des listes d'orateurs pour le débat général et l'examen par l'Assemblée des points inscrits à son ordre du jour; conseils aux responsables de la documentation requise pour l'Assemblée, notamment pour ce qui a trait aux *Documents officiels de l'Assemblée générale*; édition de documents destinés à l'Assemblée émanant du Secrétariat, des organes intergouvernementaux ou des organes subsidiaires de l'Assemblée de façon qu'ils soient clairs, compréhensibles et exacts; approbation des documents avant publication, conformément aux directives pertinentes des organes délibérants; conseils aux missions permanentes s'agissant des documentations distribuées en tant que documents officiels d'organes délibérants; fourniture de services de secrétariat aux organes subsidiaires et aux groupes de travail de l'Assemblée ainsi qu'aux conférences et réunions spéciales; et

- détermination des services du Secrétariat et des programmes de l'ONU auxquels il incombe d'appliquer les résolutions et décisions de l'Assemblée;
- c. *Services fonctionnels.* Séances plénières de l'Assemblée générale à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions (environ 140 par session, 1998 et 1999); séances du Bureau de l'Assemblée générale au cours des cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions (environ 10 par session, 1998 et 1999); session extraordinaire consacrée à la lutte contre la drogue (6 séances plénières, 1998); session extraordinaire consacrée au désarmement (10 séances plénières, 1999); Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale (10 réunions par an); et réunions de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales (4 par an) :
 - d. *Services techniques.* Séances plénières de l'Assemblée générale (140); réunions du Bureau (10); réunions du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale (10) et réunions de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales (4 par an) (1998 et 1999); et séances plénières des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale (6 en 1998 et 10 en 1999);
- ii) *Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité*
 - a. *Documentation délibératoire.* Rapport annuel du Groupe de travail à composition non limitée et annexes (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels.* Séances officielles, séances officieuses et réunions du bureau (80 par an); notes techniques et projets à soumettre au bureau du Groupe de travail non limité (300 pages par an); notes de session et autres documents à établir en vue des réunions du Groupe de travail (100 pages par an); et documents de séance du Groupe de travail (50 pages par an);
 - c. *Services techniques.* Fourniture de services techniques pour 30 séances officielles, 20 séances officieuses et 30 réunions du bureau par an;
 - iii) *Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies*
 - a. *Documentation délibératoire.* Rapport du Groupe de travail et annexes (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels.* Réunions du Groupe de travail (30 par an); notes techniques à soumettre au bureau du Groupe de travail (200 pages par an); et documents de travail pour les réunions du Groupe de travail (200 pages par an);
 - c. *Services techniques.* Séances officielles du Groupe de travail (30, 1998 et 1999);
 - iv) *Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies et son Sous-Groupe sur la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'Organisation des Nations Unies*
 - a. *Documentation délibératoire.* Rapports du Groupe de travail et/ou du Sous-Groupe (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels.* Organisation des réunions du Groupe de travail et planification, en coordination avec les services de conférence et d'autres départements du Secrétariat, de toutes les activités connexes; fourniture d'une assistance et de conseils aux Vice-Présidents du Groupe de travail sur toutes les questions liées à la conduite des travaux; et préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant l'organisation de la session de l'Assemblée générale et des ordres du jour provisoire et définitif s'y rapportant;
 - c. *Services techniques.* Fourniture des services techniques nécessaires pour les séances officielles, les séances officieuses et les réunions du bureau (75 par an);

- v) *Groupe de travail officiel à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et ses quatre sous-groupes : Sous-groupe sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, Sous-groupe sur la question des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies, Sous-groupe sur la consolidation de la paix après les conflits et Sous-groupe de coordination;*
 - a. *Documentation délibératoire.* Rapports du Groupe de travail et/ou de ses sous-groupes (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels.* Réunions du Groupe de travail : séances officielles, séances officieuses et réunions du bureau (80 par an); notes techniques et projets à soumettre au bureau du Groupe de travail (300 pages par an); notes de session et autres documents destinés au Groupe de travail (100 pages par an); et documents de séance du Groupe de travail (50 pages par an);
 - c. *Services techniques.* Vingt séances officielles, 25 séances officieuses et 30 réunions du bureau par an;
- b) *Autres activités de fond*
 - i) *Publications en série.* Renseignements à l'usage des délégations (1998 et 1999);
 - ii) *Publications isolées.* Chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (1998 et 1999);
 - iii) Gestion d'une bibliothèque de référence, y compris d'une base de données informatisée;
 - iv) Tenue à jour d'un fichier électronique de référence concernant la pratique et les précédents établis par l'Assemblée générale, son règlement intérieur et ses organes subsidiaires;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) Participation de responsables du Secrétariat aux conférences internationales sur les démocraties nouvelles ou rétablies, à des séminaires et à d'autres réunions organisées par des organisations non gouvernementales, liaison et coopération avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, et participation aux travaux du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires concernant l'établissement de deux rapports du Secrétaire général sur les démocraties nouvelles ou rétablies;
 - ii) Coordination des activités et services du Secrétariat concernant l'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale, notamment avec le Bureau des services de conférence et services d'appui, ainsi qu'entre le Secrétariat et les délégations, les organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux; coordination avec les services organiques et les secrétariats des grandes commissions pour les questions concernant le service de l'Assemblée, y compris le calendrier des séances; coordination avec les services organiques pour l'établissement du mémoire sur l'application des résolutions de l'Assemblée; coordination avec les services organiques pour l'élaboration de la liste des candidats et la nomination des membres des organes subsidiaires de l'Assemblée; coordination de la production des documents de l'Assemblée émanant du Secrétariat, notamment établissement et mise à jour du calendrier de la documentation pour les sessions en cours et les sessions futures; et coordination avec les départements et bureaux chargés de la rédaction des documents et avec le Bureau des services de conférence et services d'appui pour assurer la soumission, la reproduction et la publication des documents en temps voulu;
 - iii) Coordination des activités et des services visant l'organisation des réunions des groupes de travail de l'Assemblée générale et des conférences;
 - iv) Coordination et liaison avec des institutions internationales, des organisations régionales, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des universitaires, relativement à des questions relevant de la compétence de la Division, et participation aux séminaires et autres activités qu'ils organisent;

- v) Liaison avec les missions permanentes des États Membres et les missions d'observation.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.91 Les ressources en personnel allouées à la Division des affaires de l'Assemblée générale pour les activités relevant du sous-programme 5, Affaires de l'Assemblée générale, qui sont indiquées dans le tableau 2.25, seraient réparties comme suit au cours de l'exercice biennal 1998-1999 :

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat de l'Assemblée générale	Service des organes subsidiaries de l'Assemblée générale	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	1	—	—	1
D-1	—	1	—	1
P-5	—	1	—	1
P-4/3	—	3	2	5
P-2/1	—	1	—	1
Total partiel	1	6	2	9
Agents des services généraux				
	1	8	1	10
Total	2	14	3	19

- 2.92 Les effectifs indiqués dans le tableau 2.25 font apparaître une augmentation de trois postes par rapport à 1996-1997. Cette augmentation serait assurée par le transfert de deux postes (d'un poste d'administrateur P-4 et un poste d'agent des services généraux) provenant du sous-programme 6, Décolonisation, dont les activités étaient précédemment rattachées au présent sous-programme (services de secrétariat fournis à la Quatrième Commission) et le transfert d'un poste P-4 provenant des sous-programmes 1 et 2, pour couvrir la fonction de secrétaire de l'un des groupes de travail de l'Assemblée générale. L'accroissement des ressources (767 300 dollars) résulte de l'effet combiné de ces transferts et de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes.

Autres dépenses de personnel

- 2.93 Le montant prévu (168 800 dollars) servirait à rémunérer du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (86 500 dollars) pour assurer la coordination et le service des réunions et des heures supplémentaires (82 300 dollars) pendant les périodes de pointe.

Voyages

- 2.94 Les ressources demandées (12 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations ainsi qu'à des séminaires et conférences sur des questions intéressant l'Assemblée générale.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.95 Au cours de l'exercice biennal de 1998-1999, les ressources afférentes aux communications seraient centralisées sous la rubrique «Appui aux programmes». En conséquence, il n'est pas demandé de crédit à ce titre dans le présent sous-programme.

Mobilier et matériel

- 2.96 Les ressources afférentes au remplacement du matériel de bureautique seraient également centralisées sous la rubrique «Appui aux programmes». En conséquence, il n'est pas demandé de crédit à ce titre dans le présent sous-programme.

e) Décolonisation

Tableau 2.26

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 172,3	1 249,1	(210,4)	(16,8)	1 038,7	66,2	1 104,9
Autres dépenses de personnel	14,9	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	2,3	—	—	—	—	—	—
Total	2 189,5	1 249,1	(210,4)	(16,8)	1 038,7	66,2	1 104,9

Tableau 2.27

Postes nécessaires

Sous-programme 6 : Décolonisation

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	1	—	—	—	—	2	1
Total	4	3	—	—	—	—	4	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	3	—	—	—	—	4	3
Total	4	3	—	—	—	—	4	3
Total général	8	6	—	—	—	—	8	6

**Sous-programme 6
Décolonisation**

- 2.97 Les activités du sous-programme 6 seront exécutées par le Groupe de la décolonisation (Service des organes subsidiaires de l'Assemblée générale de la Division des affaires de l'Assemblée générale). Les

responsabilités de la Division concernant le sous-programme 5, Affaires de l'Assemblée générale, ont été décrites ci-dessus. Conformément au plan à moyen terme pour la période 1998-2001, le Groupe de la décolonisation fournira des services fonctionnels et techniques au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et suivra la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée. Ces activités sont fonction du programme de travail du Comité spécial et de ses organes subsidiaires, qui sont approuvées chaque année par l'Assemblée générale et sont donc subordonnées aux directives que l'Assemblée donnera éventuellement à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial.

- 2.98 En outre, les activités exécutées par le Groupe de la décolonisation assureront la fourniture de services fonctionnels et techniques et, dans le respect des procédures, la conduite des tâches de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), conformément à la Charte des Nations Unies ainsi qu'au règlement intérieur et à la pratique établie de l'Assemblée générale.
- 2.99 Les activités du sous-programme comporteraient aussi la fourniture de services fonctionnels et techniques au Conseil de tutelle s'il venait à se réunir pour traiter de questions soulevées au titre du Chapitre XIII de la Charte.

Activités

2.100 Durant l'exercice biennal, les activités suivantes seront entreprises :

a) *Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts*

i) *Conseil de tutelle*

Services fonctionnels. Si le Conseil de tutelle devait se réunir, les services fonctionnels nécessaires lui seraient assurés. Il est prévu que les besoins requis par ces services pourraient être couverts grâce aux ressources mises à la disposition du Département;

ii) *Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)*

a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels à l'Assemblée générale sur les questions suivantes : directives à l'intention du séminaire régional et règlement intérieur de celui-ci (un par an); rapport du séminaire régional (un par an); une vingtaine de documents de séance et documents d'information par séminaire régional (1998 et 1999); documentation à établir avant et pendant la session pour chaque séminaire régional (1998 et 1999); application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; informations provenant des territoires non autonomes, transmises en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale; application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies; moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (1998 et 1999); effets des rayonnements ionisants (1998 et 1999); coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (1998 et 1999); étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (1998 et 1999); questions relatives à l'information (1998 et 1999); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (1998 et 1999); rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (1998 et 1999); la situation dans les territoires occupés de la Croatie (1998 et 1999); demandes d'audition sur les questions relatives à la décolonisation (10 à 15); documentation à établir avant et pendant la session de la Quatrième Commission sur l'organisation de ses travaux (y compris une liste des délégations participant aux travaux de la Commission);

- b. *Services fonctionnels*. Séances plénières de la Commission (25 séances par an) et consultations officieuses (5 réunions par an);
- iii) *Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapports annuels destinés au Comité spécial sur les conditions politiques, économiques et sociales régnant dans chacun des territoires non autonomes suivants : Timor oriental, Îles Falkland (Malvinas), Gibraltar, Nouvelle-Calédonie et Sahara occidental; rapports annuels de l'Assemblée générale; documents sur l'organisation des travaux, en série limitée : i) rapport du Président sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies (1998 et 1999); ii) rapport du Président sur l'envoi d'une mission de visite dans les territoires; iii) établissement d'une quinzaine d'aide-mémoires pour chaque session du Comité spécial (1998 et 1999); et iv) un rapport annuel en 8 parties et 12 chapitres adressé à l'Assemblée générale (1998 et 1999);
 - b. *Services techniques*. Traitement chaque année d'une centaine de communications et demandes d'auditions relatives aux territoires non autonomes, émanant d'individus et d'ONG.
- iv) *Sous-comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance (relevant du Comité spécial)*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Douze rapports annuels, établis à l'intention du Comité spécial, sur la situation politique, économique et sociale des territoires non autonomes ci-après : Anguilla, Bermudes, Guam, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou; sur les activités des intérêts économiques étrangers et autres activités entravant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires sous domination coloniale ci-après : Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines et Montserrat; et sur les activités militaires et les mesures mises en oeuvre par les puissances coloniales dans les territoires ci-après placés sous leur administration : Bermudes, Guam et Îles Vierges américaines; rapport du Sous-Comité du Comité spécial (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Séances plénières (20 par an) et consultations officieuses (5 par an);
- v) *Groupe de travail du Comité spécial*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport annuel (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Deux séances plénières par an (1998-1999);
- vi) *Missions de visite du Comité spécial dans les territoires non autonomes*. Les représentants du Comité spécial et les membres de son personnel peuvent effectuer au maximum trois missions de visite dans les territoires non autonomes, visites précédées ou suivies de deux journées de consultation avec la Puissance administrante intéressée dans la capitale de celle-ci;
- b) *Autres activités fonctionnelles*. Organisation et service fonctionnel d'un séminaire régional par an dans les régions des Caraïbes et du Pacifique, respectivement, conformément au Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
 - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Directives à l'intention du séminaire régional et règlement intérieur de celui-ci (un par an); rapport du séminaire régional (un par an); une vingtaine de documents de séance et documents d'information pour chaque séminaire régional; documentation à établir chaque année avant et pendant la session à l'intention des séminaires régionaux (liste des participants, ordre du jour, etc.);

- ii) *Services fonctionnels*. Séances plénières (8 par an); réunions du bureau (1 par un);
 - iii) *Services techniques*. Traitement d'une centaine de communications relatives à l'organisation et au service du séminaire régional;
 - iv) *Publications périodiques*. Élaboration et publication d'études et de monographies sur la décolonisation dans une série intitulée *Décolonisation*;
 - v) *Supports et services d'information*. Appui technique au Département de l'information, et organisation, en coopération avec lui, de divers projets d'information et de publications sur la décolonisation. Ces services se répartissent comme suit : brochures, plaquettes, résumés analytiques, cartes murales, pochettes de documentation — réunions d'information sur la décolonisation à l'intention de délégations et d'organisations; expositions et documentation visuelle — expositions périodiques de documents visuels et d'affiches sur la décolonisation; production de documentaires et de séries de diapositives; et émissions radiophoniques sur la décolonisation;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coopération avec le Département de l'information pour la diffusion d'informations sur la décolonisation des territoires non autonomes;
 - ii) Liaison tout au long de l'exercice biennal avec les missions permanentes des puissances administrantes, pour les questions relatives aux territoires placés sous leur administration, notamment en ce qui concerne la présentation des documents visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;
 - iii) Liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour les questions relatives à la décolonisation;
 - iv) Coordination, le cas échéant, de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux populations des territoires non autonomes;
 - v) Consultations et échange d'informations entre l'ONU, l'OUA, l'OEA, des organisations de la CARICOM (notamment le CDCC), la Commission du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique Sud et organisations connexes, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth sur les questions relatives à l'application de diverses résolutions sur la décolonisation; et liaison avec des organisations non gouvernementales dans le domaine de la décolonisation.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.101 Le tableau des effectifs du sous-programme 6, Décolonisation, proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 figure au tableau 2.27. Il reflète la réaffectation de deux postes (1 P-4 et 1 agent des services généraux) qui sont mis à la disposition de la Division des affaires de l'Assemblée générale. En outre, les fonctions attribuées au poste D-1 assureraient, parallèlement aux tâches du Secrétaire de la Quatrième Commission, la supervision des activités relatives au sous-programme 6 et le service des divers groupes de travail créés par le Président de l'Assemblée générale. La diminution du budget correspondant (210 400 dollars) reflète l'effet combiné de ces réaffectations et l'entrée en vigueur des nouveaux taux normalisés de vacance de postes.

F. Question de Palestine

Tableau 2.28

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	2 691,4	2 745,9	(156,2)	(5,6)	2 589,7	168,2	2 757,9
Autres dépenses de personnel	84,2	93,6	—	—	93,6	5,6	99,2
Consultants et experts	—	8,2	21,9	267,0	30,1	1,8	31,9
Voyages	695,5	1 036,3	138,8	13,3	1 175,1	70,4	1 245,5
Services contractuels	4,6	13,5	51,8	383,7	65,3	3,8	69,1
Frais généraux de fonctionnement	197,9	287,2	(37,2)	(12,9)	250,0	15,0	265,0
Dépenses de représentation	45,5	60,5	—	—	60,5	3,6	64,1
Fournitures et accessoires	15,8	20,1	(8,1)	(40,2)	12,0	0,7	12,7
Mobilier et matériel	46,7	57,5	—	—	57,5	3,4	60,9
Total	3 781,6	4 322,8	11,0	0,2	4 333,8	272,5	4 606,3

Tableau 2.29

Postes nécessaires
Sous-programme 7 : Question de Palestine

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996- 1997</i>	<i>1998- 1999</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1998- 1999</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1998- 1999</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1998- 1999</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	8	7	—	—	—	—	8	7
Total	10	9	—	—	—	—	10	9
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	6	—	—	—	—	7	6
Total	7	6	—	—	—	—	7	6
Total général	17	15	—	—	—	—	17	15

Sous-programme 7

Question de Palestine

- 2.102 Le sous-programme sera exécuté par la Division des droits des Palestiniens qui relève de la Division des affaires de l'Assemblée générale. Un des principaux objectifs du sous-programme est d'aider le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à promouvoir la résolution de la question de Palestine, la solution étant fondée sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le mandat de la Division, défini dans la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977, a été progressivement élargi et récemment réaffirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/24 du 4 décembre 1996.
- 2.103 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division continuera de fournir des services techniques et fonctionnels au Comité et de prêter assistance au Président et à d'autres membres dans l'exercice de leurs fonctions de représentation; de suivre l'évolution de la situation grâce à des sources d'information électronique et imprimée et à un vaste réseau de contacts; d'informer de manière continue les membres du Comité et d'organiser chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, y compris une exposition culturelle sur la Palestine, comme prescrit par l'Assemblée générale.
- 2.104 Les activités relevant du sous-programme consisteront aussi à aider le Comité à promouvoir l'application effective des accords conclus entre Israël et l'OLP et à mobiliser l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.
- 2.105 Le sous-programme visera à faire mieux connaître tous les aspects de la question de Palestine en organisant des manifestations qui puissent faciliter l'examen des questions en jeu et encourager le dialogue entre les parties concernées, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les personnalités influentes, parmi lesquelles des Palestiniens et des Israéliens. Afin de réaliser ces objectifs, le Comité a décidé de poursuivre son programme de séminaires, de colloques et de réunions d'ONG internationales mais de le simplifier et de le réorienter, compte tenu de l'évolution de la situation politique, afin de parvenir à une efficacité maximale. Au cours de l'exercice biennal, il est prévu d'organiser un total de 13 réunions, ce qui représente une diminution par rapport aux exercices précédents : 2 réunions consultatives avec les comités de coordination des ONG; 2 séminaires consacrés à l'aide au peuple palestinien; 2 séminaires et/ou colloques d'ONG pour l'Europe; 2 colloques d'ONG pour l'Amérique du Nord; 2 réunions d'ONG internationales; et 3 séminaires et colloques d'ONG pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique.
- 2.106 À la demande du Comité, la Division des droits des Palestiniens mettra en place un programme annuel de formation à l'intention des membres de l'Autorité palestinienne afin de leur faire connaître les travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il est prévu d'inviter chaque année deux personnes à passer trois mois au Siège de l'ONU pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale.
- 2.107 La Division continuera de fournir des informations sur la question de Palestine en élaborant des études et des publications et de perfectionner le système de traitement électronique de l'information sur la question de Palestine (UNISPAL), en collaboration avec les départements compétents du Secrétariat, notamment le Département de l'information, les organes, organismes et institutions spécialisés concernés des Nations Unies, ainsi que les ONG. Le Comité accorde la priorité absolue à l'intégration dans le système UNISPAL de tous les documents des Nations Unies importants ayant trait à la question de Palestine et au conflit du Moyen-Orient depuis 1947. Compte tenu du volume que représentent ces documents, la Division sous-traitera le traitement électronique des documents dont ne peut pas s'occuper le personnel de la Division.
- 2.108 Enfin, la Division continuera de coopérer avec tous les bureaux et organismes des Nations Unies concernés et de maintenir des relations et de partager des informations avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question de Palestine.

Activités

2.109 Au cours de l'exercice biennal, on entreprendra les activités suivantes :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) *Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels du Comité à l'Assemblée générale; documents de séance contenant le projet de programme de travail (annuel); lettres adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité concernant les questions d'actualité; notes, documents d'information et projets de déclaration pour les réunions du Comité, de son bureau et de son groupe de travail; et élaboration d'une chronologie des événements relatifs à la question de Palestine à partir de l'exploitation des informations dont il est fait état dans la presse, sur Internet et dans diverses publications (chronologie mensuelle);
 - b. *Services fonctionnels.* Réunions du Comité, de son groupe de travail et de son bureau (20, 2 et 25 réunions respectivement);
 - ii) *Autres services fonctionnels*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Notes, ordres du jour, projets de déclaration, projets de documents finals et rapports à l'intention des 13 séminaires intergouvernementaux et colloques et réunions d'ONG organisés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
 - b. *Services fonctionnels.* Consultations annuelles avec les comités de coordination des ONG à New York; séminaires consacrés à l'aide au peuple palestinien en Europe ou au Moyen-Orient; et trois séminaires et colloques d'ONG pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie et le Pacifique, y compris des arrangements logistiques (3);
 - iii) *Autres services fournis.* Notes d'information, documentation et projets de déclaration à l'intention du Secrétaire général et des fonctionnaires de rang supérieur du Département des affaires politiques et réponses aux demandes de contribution et d'assistance formulées par d'autres départements, bureaux, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;
- b) *Autres activités de fond*
 - i) *Publications en série.* Bulletin mensuel consacré à l'action menée au niveau intergouvernemental et au niveau de l'ONU concernant la question de Palestine; chronologies des événements relatifs au processus de paix au Moyen-Orient (12); compilation annuelle des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ayant trait à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient; bulletin annuel consacré à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien; et rapports de séminaires, de colloques et de réunions d'ONG convoqués par le Comité (11);
 - ii) *Publications isolées.* Études et notes d'information (10);
 - iii) *Services et support d'information, y compris sous forme électronique.* Fourniture d'informations sur la question de Palestine au Comité, aux États Membres, aux ONG, à des experts, etc., et diffusion des publications de la Division des droits des Palestiniens; mise à jour continue des bases de données UNISPAL accessibles au public; sélection de documents et téléchargement sur la page d'accueil Internet; et fourniture d'informations, de conseils et d'une aide aux usagers d'UNISPAL à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;
 - iv) *Expositions et conférences.* Organisation de l'exposition culturelle annuelle sur la Palestine à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre au Siège, y compris la projection de films; réunions d'information à l'intention de hauts fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs, d'ONG et d'autres organisations;

- v) *Manifestations spéciales.* Célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre au Siège et organisation de manifestations parallèles à Genève et à Vienne;
 - vi) *Supports techniques.* Fonctionnement et perfectionnement technique du système UNISPAL, notamment par le recensement, le traitement et le téléchargement continu des documents des Nations Unies disponibles en version électronique; identification, traitement, conversion électronique et téléchargement des documents anciens disponibles uniquement sous forme imprimée; perfectionnement et mise à jour des bases de données connexes sur les ONG, les experts et les documents autres que ceux des Nations Unies; et participation aux activités d'actualisation des registres fonciers de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Consultations et liaison avec quelque 1 000 ONG accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; promotion de la coopération entre les ONG par la collecte et la diffusion d'informations sur leurs activités; et recensement des autres ONG actives dans des domaines connexes et établissement de relations avec celles-ci;
 - ii) Séminaires et/ou colloques d'ONG pour l'Europe (2); colloques d'ONG pour l'Amérique du Nord (1 colloque au Siège, 1 au Canada); réunions d'ONG internationales en Europe ou au Moyen-Orient (2);
 - iii) Aide à l'Autorité palestinienne par le biais d'un programme annuel de formation à l'intention de ses membres organisé par la Division des droits des Palestiniens;
 - iv) Consultations et liaison avec divers organismes des Nations Unies à l'occasion de la préparation des séminaires et réunions d'ONG qui visent à développer le réseau d'ONG, à obtenir et à échanger des documents informatisés dans le cadre d'UNISPAL et à obtenir des informations qui seront exploitées dans le bulletin mensuel ainsi que dans les études et rapports élaborés par la Division.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.110 Les ressources prévues (2 589 700 dollars), qui accusent une diminution de 156 200 dollars, tiennent compte du transfert proposé d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à l'appui aux programmes afin de renforcer le programme d'innovations techniques du Département et de la suppression proposée d'un poste P-3 qui n'est pas nécessaire pour l'exécution du programme d'activité présenté au paragraphe 2.109. Comme suite à ces changements, la Division comprendrait 15 postes.

Autres dépenses de personnel

- 2.111 Les ressources prévues (93 600 dollars) doivent permettre de recruter du personnel temporaire affecté aux réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens en dehors du Siège sans que les gouvernements hôtes prennent en charge les dépenses correspondantes (25 000 dollars), de recruter du personnel temporaire pour remplacer les agents des services généraux en congé de maternité et en congé de maladie prolongé (58 000 dollars) et de financer les heures supplémentaires, notamment à l'occasion des préparatifs de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (10 600 dollars).

Consultants et experts

- 2.112 Les ressources prévues (30 100 dollars), qui font apparaître une augmentation de 21 900 dollars, doivent permettre de s'assurer les services de consultant nécessaires pour établir les études et publications demandées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui ont trait à des questions pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences requises ainsi que le concours d'experts pour le perfectionnement du système UNISPAL.

Voyages

- 2.113 Le montant prévu (1 175 100 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 138 800 dollars, est destiné à couvrir les dépenses suivantes :
- Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité et des experts participant aux réunions organisées par la Division (815 500 dollars), soit une augmentation de 52 700 dollars qui s'explique par l'ampleur des activités envisagées. Il est prévu que cinq membres du Comité, dont le Président, participeront, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, à 10 réunions en dehors du Siège. Un certain nombre d'experts, en fonction des réunions, seront invités à prononcer des allocutions et à participer aux débats;
 - Les frais de voyage du personnel chargé d'assurer les services fonctionnels des séminaires, réunions et colloques d'ONG en dehors du Siège, d'accompagner des délégations du Comité, de participer à des réunions et conférences sur la question de Palestine et de planifier les prochaines réunions (279 600 dollars), soit une augmentation de 86 100 dollars;
 - Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres de l'Autorité palestinienne qui participeront au programme annuel de formation de la Division (80 000 dollars).

Services contractuels

- 2.114 Les ressources prévues (65 300 dollars), qui font apparaître une augmentation de 51 800 dollars, doivent surtout servir à continuer de mettre au point le système UNISPAL, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 51/24. On fera appel à des entreprises extérieures pour la conversion électronique des milliers de pages de documents des Nations Unies depuis 1947, qui existent uniquement sous forme imprimée et qui ne sont pas facilement accessibles aux usagers. En outre, dans sa résolution 51/129, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures appropriées pour conserver et actualiser les registres existants concernant les biens, les avoirs et les droits de propriété des réfugiés de Palestine. Comme suite à ces résolutions, un montant de 50 300 dollars est prévu pour la lecture électronique, la révision et l'édition des documents, opérations pour lesquelles il faudra faire appel à des services informatiques extérieurs. Conformément à la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1981, certaines publications de la Division doivent être traduites dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Le Comité a demandé que, chaque année, trois publications soient traduites dans trois langues de son choix. Un montant de 5 000 dollars est prévu à cette fin. Le solde des ressources prévues (10 000 dollars) correspond à l'impression de divers documents liés au programme de séminaires, de colloques et de réunions internationales d'ONG organisés par la Division.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.115 Le coût des séminaires régionaux, colloques et réunions d'ONG n'est d'ordinaire pas pris en charge par les gouvernements hôtes. Les ressources prévues (131 700 dollars), soit une augmentation de 13 200 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de location de locaux et, le cas échéant, de matériel d'interprétation et de bureau ainsi que les communications et autres dépenses analogues découlant de la tenue de réunions en dehors d'un bureau de l'ONU. Le solde des ressources prévues à cette rubrique est destiné à couvrir le coût des services d'appui divers fournis sur place aux séminaires régionaux, colloques et réunions d'ONG et les dépenses occasionnées par l'exposition annuelle sur les droits des Palestiniens organisée à New York sous les auspices du Comité (30 300 dollars) et les dépenses d'entretien du matériel de bureautique, de transmission et de matériel divers pour le Siège (88 000 dollars).

Dépenses de représentation

- 2.116 Les ressources prévues (60 500 dollars) doivent couvrir les dépenses de représentation des responsables locaux et de tous les participants aux réceptions données par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion des séminaires, colloques et réunions d'ONG organisés par la Division.

Fournitures et accessoires

- 2.117 Un montant de 12 000 dollars, qui fait apparaître une diminution de 8 100 dollars, est prévu pour couvrir le coût des fournitures et accessoires requis pour les séminaires, colloques et réunions d'ONG organisés par la Division (5 000 dollars) et celui des abonnements à des journaux et périodiques, et des services en ligne qui sont nécessaires pour suivre l'évolution de la situation politique et les événements qui influent sur les droits inaliénables du peuple palestinien (7 000 dollars).

Mobilier et matériel

- 2.118 Les ressources prévues (57 500 dollars) doivent permettre de continuer à mettre au point le système UNISPAL (40 300 dollars) et de remplacer du matériel de bureautique (17 200 dollars).

2. Désarmement

Tableau 2.30

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	8 453,5	8 544,7	(137,2)	(1,6)	8 407,5	340,1	8 747,6
Autres dépenses de personnel	690,1	572,1	(238,7)	(41,7)	333,4	17,9	351,3
Consultants et experts	1 145,1	1 138,5	247,8	21,7	1 386,3	82,9	1 469,2
Voyages	239,6	439,9	(47,5)	(10,7)	392,4	23,6	416,0
Services contractuels	110,6	69,9	—	—	69,9	4,2	74,1
Frais généraux de fonctionnement	155,4	168,7	(6,7)	(3,9)	162,0	9,8	171,8
Dépenses de représentation	10,0	6,0	6,0	100,0	12,0	0,8	12,8
Fournitures et accessoires	32,5	66,9	(46,4)	(69,3)	20,5	1,2	21,7
Mobilier et matériel	286,5	159,4	(89,9)	(56,3)	69,5	4,2	73,7
Subventions et contributions	1 473,5	1 443,7	(67,7)	(4,6)	1 376,0	56,8	1 432,8
Total	12 596,8	12 609,8	(380,3)	(3,0)	12 229,5	541,5	12 771,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
		142,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	147,5
Total a)	—	142,3		147,5
			b) Activités de fond :	
	189,4	339,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	391,0
	260,7	416,4	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	313,0
	159,2	266,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	309,0

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	—
	—	429,6	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	561,0
Total b)	609,3	1 452,5		1 574,0
			c) Projets opérationnels :	
	125,0	109,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	125,8
	72,8	29,5	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—
	13,5	303,2	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	349,0
	2 221,1	2 060,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 060,8
Total c)	2 432,4	2 502,5		2 535,6
Total a), b) et c)	3 041,7	4 097,3		4 257,1
Total 1) et 2)	15 638,5	16 707,1		17 028,1

Tableau 2.31

Postes nécessaires

Programme : Désarmement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	11	7	—	—	—	—	11	7
P-4/3	10	11	—	—	—	—	10	11
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	28	25	—	—	—	—	28	25
Agents des services généraux								
1re classe	4	3	—	—	—	—	4	3
Autres classes	16	15	—	—	2	2	18	17
Total	20	18	—	—	2	2	22	20
Total général	48	43	—	—	2	2	50	45

- 2.119 Les activités prévues, qui relèvent du programme 26, Désarmement, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, seront exécutées par le Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques.
- 2.120 Pendant les dernières années du siècle, la communauté internationale devrait chercher encore plus activement de nouveaux moyens de progresser dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, élaborant ainsi un calendrier de désarmement pour le siècle à venir. Depuis la fin de la guerre froide, des progrès notables ont été réalisés dans un certain nombre de domaines importants, notamment pour ce qui est des armes de destruction massive, lesquels offrent de nouvelles possibilités de parvenir à un monde plus sûr et plus stable. Ces progrès ont également permis de mieux comprendre le rôle essentiel que le désarmement et la limitation des armements jouent dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et la nécessité de les intégrer davantage dans les efforts plus vastes déployés au niveau international pour accroître la paix et la sécurité.
- 2.121 Les activités menées au cours de l'exercice 1998-1999 seront essentiellement axées sur les armes de destruction massive, notamment sur les armes nucléaires, dont la réduction systématique et progressive, puis l'élimination totale, demeure une tâche prioritaire de la communauté internationale. En même temps, la prolifération inquiétante des conflits dans diverses sous-régions a appelé l'attention sur les effets déstabilisateurs et le pouvoir destructeur des armes classiques, notamment des armes individuelles dont la circulation et l'accumulation ne sont pas contrôlées. On a de plus en plus conscience de la nécessité de freiner la prolifération de ces armes et de promouvoir des mesures de confiance, d'ouverture et de transparence dans tous les aspects des activités militaires des États, aux niveaux mondial, régional et sous-régional.
- 2.122 En application de l'objectif général du programme, le Centre fournira un appui organisationnel et des services techniques de secrétariat aux organes multilatéraux qui délibèrent sur des questions de désarmement et les négocient, ainsi qu'aux conférences d'examen et autres réunions internationales portant sur des accords de désarmement multilatéraux.
- 2.123 Les services fonctionnels et l'appui organisationnel fournis à la Conférence du désarmement à Genève, et à ses organes subsidiaires, pour qu'elle puisse s'acquitter de son rôle en tant que seule instance internationale de négociations multilatérales sur les questions de désarmement, revêtent donc une importance exceptionnelle. La Conférence procède actuellement à un examen approfondi de son ordre du jour afin de l'adapter au nouvel environnement international dans le domaine politique et dans celui de la sécurité.
- 2.124 La promotion des initiatives et des efforts de désarmement régionaux en tant qu'élément essentiel de la paix et de la stabilité régionales sera également à l'ordre du jour et l'accent sera mis sur trois domaines différents mais interdépendants. Premièrement, l'appui nécessaire sera fourni, sur demande, aux organisations sous-régionales et régionales pour leur permettre d'appliquer au niveau régional les mesures, directives et principes adoptés à l'échelle mondiale et, à l'inverse, de renforcer par des démarches régionales les efforts déployés au niveau mondial pour consolider la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, le Centre pour les affaires de désarmement facilitera, au besoin, les initiatives individuelles ou collectives des États qui souhaitent accroître l'ouverture et la transparence pour ce qui touche aux questions militaires, promouvoir des mesures de confiance et conclure des accords de limitation des armements et de désarmement comme moyens de prévenir des crises et des conflits ou de renforcer les efforts de conciliation d'anciens adversaires aux niveaux national, sous-régional ou régional. Enfin, des conférences, des réunions et des séminaires régionaux seront organisés pour faciliter l'échange d'idées et l'adoption d'initiatives à un niveau élevé mais dans un cadre informel, en vue de trouver un terrain d'entente et d'identifier des domaines où les États intéressés pourraient à l'avenir négocier et conclure des accords de limitation des armements et de désarmement. Le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement servira à sensibiliser le public et à le mobiliser en faveur des efforts que font les gouvernements pour trouver des solutions régionales aux problèmes régionaux. La portée devrait en être élargie à un plus grand nombre de questions. Des informations impartiales et factuelles sur les activités de désarmement de l'ONU seront fournies aux États membres, aux parlementaires, aux instituts universitaires

et de recherche et aux organisations non gouvernementales spécialisées. Par l'intermédiaire du Programme de bourses d'études sur le désarmement, une formation sera assurée à de jeunes diplomates, originaires notamment des pays en développement. Toutefois, les activités régionales dépendront dans une large mesure des contributions volontaires disponibles, comme en témoigne la situation du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui continue à manquer de fonds. Il est donc proposé de mettre fin à ses activités, qui ont été suspendues en juillet 1996, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport du 25 septembre 1996 (A/51/403).

- 2.125 Deux réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui se tiennent régulièrement pendant chaque exercice biennal, sont financées au titre du budget ordinaire. Le programme de travail du Comité pour 1998-1999 dépend des décisions politiques prises par les États qui en sont membres. La mise en oeuvre d'activités autres que les deux réunions ministérielles dans le cadre du programme de travail du Comité sera subordonnée aux contributions volontaires disponibles.
- 2.126 Le Centre suivra et évaluera les tendances dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale pour aider les États Membres à chercher un accord et permettre au Secrétaire général de s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées en vertu de la Charte des Nations Unies et des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Il contribuera à l'instauration de la confiance pour ce qui touche aux questions militaires, notamment en tenant et mettant à jour le Registre des armes classiques et en s'employant à renforcer le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, selon les décisions prises par les États Membres. Un autre aspect de son programme de travail consistera à suivre et à évaluer les tendances actuelles et futures dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale en tenant une base de données très complète sur les questions de désarmement.
- 2.127 En étroite collaboration avec les quatre divisions régionales du Département des affaires politiques, le Centre continuera à aider celui-ci, grâce à sa connaissance des mesures concrètes de désarmement, à mener à bien de manière intégrée sa tâche principale, qui est d'aider les États Membres à prévenir, maîtriser et régler les conflits.

Activités

- 2.128 Les activités ci-après seront entreprises pendant l'exercice biennal :
- a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Assemblée générale*
Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du Secrétaire général sur le Registre des armes classiques (1998 et 1999) et rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999); rapport du Secrétaire général sur le lien entre désarmement et développement (1998 et 1999); rapport du Secrétaire général sur les dépenses militaires (1998 et 1999); rapport du Secrétaire général sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (1998) et rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999); rapport du Secrétaire général sur le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement (1998) et rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
 - ii) *Première Commission de l'Assemblée générale (budget ordinaire)*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports ou notes du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le suivi et l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée et d'autres organes délibérants; rapports concernant des réponses reçues des États Membres (20, 1998 et 1999); rapports établis par le Secrétaire général conformément à une demande de l'Assemblée générale (50, 1998 et 1999); coordination et préparation de documents techniques sur les rapports présentés par d'autres organismes intergouvernementaux ou interinstitutions en liaison avec les travaux de la Première

- Commission (6, 1998 et 1999); documents de la Première Commission pendant les sessions de l'Assemblée générale (35, 1998 et 1999); préparation des rapports du Rapporteur de la Première Commission à l'Assemblée générale sur chacun des points de l'ordre du jour (une cinquantaine, 1998 et 1999);
- b. *Services fonctionnels*. Première Commission (70 séances) et 10 réunions de consultations, si besoin est (1998 et 1999);
- iii) *Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et son Comité préparatoire (budget ordinaire)*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapports spéciaux et documents d'information nécessaires (20, 1998 et 1999);
- b. *Services fonctionnels*. Comité préparatoire (80 séances, 1998 et 1999); quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (120 séances, 1999);
- iv) *Commission du désarmement (budget ordinaire)*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapports à l'Assemblée générale (2), rapports des organes subsidiaires de la Commission à la plénière (8) et autres documents pertinents (89, 1998 et 1999); rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
- b. *Services fonctionnels*. Session d'organisation (10 séances), session de fond, y compris les sessions des organes subsidiaires et des groupes de consultation de la Commission (70 séances) et consultations tout au long de l'année, si besoin est (10, 1998 et 1999);
- v) *Comité spécial de l'océan Indien (budget ordinaire)*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport à l'Assemblée générale (1998 et 1999); rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
- b. *Services fonctionnels*. Session de fond (environ 5 séances, 1998 et 1999);
- vi) *Conférence du désarmement (budget ordinaire)*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport annuel à l'Assemblée générale, documents officiels (150) et procès-verbaux (60) (1998 et 1999), rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et autres rapports, selon les besoins, conformément à l'article 43 du règlement intérieur de la Conférence (1999);
- b. *Services fonctionnels*. Séances plénières de la Conférence du désarmement (60) et réunions de consultations du Président (20) (1998 et 1999);
- vii) *Organes subsidiaires de la Conférence du désarmement (comités et groupes de travail spéciaux créés pendant chaque session annuelle, si besoin est) (budget ordinaire)*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapports à la Conférence du désarmement (6) et documents de travail (120) (1998 et 1999);
- b. *Services fonctionnels*. Réunions des organes subsidiaires (186, 1998 et 1999);
- viii) *Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapports à l'Assemblée générale sur les travaux du Conseil consultatif et de l'UNIDIR (1998 et 1999) et rapports spéciaux sur ces deux questions à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
- b. *Services fonctionnels*. Quatre sessions (32 séances, 1998 et 1999);

- ix) *Groupes spéciaux d'experts chargés d'aider le Secrétaire général à établir des études sur les questions se rapportant à la limitation des armements et au désarmement* (conformément aux recommandations de l'Assemblée générale, un groupe chargé de mettre à jour le rapport de 1990 sur le rôle de la science et de la technologie — résolution 51/39 — et deux groupes chargés de l'étude de questions à déterminer)
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport des groupes spéciaux d'experts à l'Assemblée générale, documents de travail (10) et documents de séance (10) (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Deux sessions sur la science et la technologie (5 séances par an); six sessions sur des questions à déterminer (50 séances par an);
- x) *Groupe consultatif chargé de réviser le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport du Groupe (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Une session (6 séances, 1998);
- xi) *Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport à l'Assemblée générale (1998 et 1999); rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Quatre sessions plénières (1998 et 1999);
- xii) *Quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol et session de son comité préparatoire (fonds extrabudgétaires)*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Documents d'information (4), rapport du Comité préparatoire et document final (1998);
 - b. *Services fonctionnels*. Comité préparatoire (10 séances) et Conférence d'examen (30 séances) (1998);
- xiii) *Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Documents d'information sur l'application des dispositions du Traité (7), documents de travail (20), documents de séance (20) (1998 et 1999) et rapports de la deuxième session (1998) et de la troisième session (1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Deuxième session du Comité (20 séances plénières et 10 séances d'organes subsidiaires, 1998); troisième session du Comité (20 séances plénières et 10 séances d'organes subsidiaires, 1999); Bureau du Comité (8 séances, 1998 et 1999);
- xiv) *Groupe spécial d'États parties chargé d'élaborer des mesures visant à renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (fonds extrabudgétaires)*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport du Groupe spécial (1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Cinq sessions de deux semaines chacune (100 séances, 1998 et 1999);
- xv) *Conférence spéciale des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, portant sur un protocole relatif à des mesures de vérification (fonds extrabudgétaires)*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport spécial et documents d'information (8, 1998 et 1999); document final (1999);

- b. *Services fonctionnels*. Comité préparatoire (20 séances, 1998 et 1999); Conférence spéciale (20 séances, 1999);
- xvi) *Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, se rapportant à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (fonds extrabudgétaires)*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport annuel; documents d'information (8, 1998 et 1999);
 - b. *Services fonctionnels*. Comité préparatoire (10 séances, 1998); conférences annuelles (40 séances, 1998 et 1999);
- xvii) *Conférence mondiale sur les armes légères et la violence*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapports du Comité préparatoire (2) et documents d'information (4) (1998); rapport de la Conférence et documents d'information (4, 1998);
 - b. *Services fonctionnels*. Comité préparatoire (2 sessions, une vingtaine de séances, 1998); consultations intersessions du Bureau (une dizaine de séances, 1998); Conférence mondiale et ses organes subsidiaires (environ 18 séances, 1998);
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Tenue et exploitation de la base de données générales sur le désarmement dans UNDIS, y compris la collecte, le stockage et la recherche de données et d'informations sur divers aspects des armements, de la limitation des armements et du désarmement et de questions connexes se rapportant à la sécurité internationale;
 - ii) Analyses; évaluations politiques, documents de recherche et synthèses; rédaction de déclarations, de notes d'information et de dossiers pour le Secrétaire général;
 - iii) Fourniture régulière au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques d'analyses et d'évaluations faisant autorité sur l'évolution des négociations en cours au sein de la Conférence du désarmement;
 - iv) Tenue et exploitation du Registre des armes classiques, comprenant des données et des informations soumises chaque année par les gouvernements;
 - v) Suivi du rapport entre désarmement et développement dans les domaines de la démobilisation des anciens combattants et de leur réinsertion dans la société civile, de la destruction, de l'élimination et du rachat d'armes et de la réaffectation ou du transfert de ressources dans des secteurs non militaires : fourniture de services fonctionnels à une réunion d'un jour de l'équipe de travail interdépartementale (1998 et 1999);
 - vi) Surveillance des tendances des dépenses militaires et contribution au renforcement du système d'établissement de rapports normalisés;
 - vii) Mise en oeuvre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;

Préparation et diffusion de matériel d'information

 - a. *Publications en série* (énumérées dans l'ordre de priorité) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* (vol. 22, 1997, et vol. 23, 1998); *Désarmement : revue périodique publiée par l'Organisation des Nations Unies* (vol. XXI, Nos 1 à 3, et vol. XXII, Nos 1 à 3); *Bulletin africain de la paix* (4 par an) (fonds extrabudgétaires);
 - b. *Publications isolées (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Publications spéciales faisant suite à des faits nouveaux ou à des demandes (4 à 6 au total); publication, sous les auspices

- du Programme, de rapports sur les réunions d'ONG tenues à l'occasion de manifestations spéciales (voir ci-dessous) (4 à 6 au total); et actes de réunions régionales (2 par an) (fonds extrabudgétaires);
- viii) Liaison avec les dépositaires de divers accords de désarmement multilatéraux et suivi du processus de signature et de ratification de ces accords;
 - ix) Coordination avec d'autres organismes/institutions des Nations Unies sur le suivi des recommandations visant à ce que les groupes spéciaux d'experts créés par l'Assemblée générale établissent de nouvelles études;
 - x) Maintien de la coopération avec les instituts de recherche qui travaillent dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et, plus particulièrement, avec l'UNIDIR;
 - xi) Gestion et mise à jour de la bibliothèque de référence sur les questions de désarmement au Siège et de la Collection de référence à Genève à l'intention des États Membres, du Secrétariat, des instituts de recherche et du grand public;
 - xii) Matériel technique. Page d'accueil sur Internet du Centre pour les affaires de désarmement;
 - xiii) Manifestations spéciales. Débats, colloques et réunions sur des questions d'actualité ayant trait au désarmement, préparés en coopération avec le Comité des organisations non gouvernementales sur le désarmement et rassemblant des représentants des organisations non gouvernementales, des diplomates et des universitaires. Les principales activités ont lieu pendant la session de printemps de la Commission du désarmement et à l'automne, pendant la semaine du désarmement. Le nombre de ces manifestations augmentera à l'approche de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;
 - xiv) Liaison permanente avec les communautés diplomatiques et universitaires, les organisations non gouvernementales et le public, et réponse à leurs demandes; fourniture de matériels d'information; contributions de fond à des séminaires sur la limitation des armements et le désarmement et informations sur les questions qui font l'objet de négociations à la Conférence du désarmement;
 - xv) Rapport à l'Assemblée générale sur les activités régionales (1998 et 1999);
 - xvi) Rapport spécial sur les activités régionales, présenté à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coordination avec la Division des affaires de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques et le Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat, l'AIEA, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'OUA, l'ANASE, le Forum du Pacifique Sud, la Commission africaine de l'énergie atomique et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, en ce qui concerne l'application des décisions et recommandations contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement et la sécurité internationale;
 - ii) Liaison avec les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales qui exercent des activités dans le domaine du désarmement, en ce qui concerne les travaux des organes de délibération et de négociation, des conférences d'examen et d'autres conférences et réunions internationales;
 - iii) Fourniture de services d'experts sur les questions touchant la limitation des armements et le désarmement aux organes subsidiaires des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales, y compris l'AIEA pour ce qui a trait au transfert illicite de matières nucléaires, ainsi qu'au Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale établi dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient;

- iv) Coopération avec l'OIAC en vue de l'application des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, notamment dans les cas d'utilisation présumée d'armes chimiques, et échange d'informations, de données et de documents;
 - v) Fourniture d'avis et d'une assistance aux États Membres qui en font la demande pour promouvoir les initiatives qu'ils ont prises en matière de renforcement de la confiance, de limitation des armements et de désarmement à l'échelon régional;
 - vi) Consultations avec les États Membres sur les activités à court terme et à long terme devant être exécutées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - vii) Activités d'appels de fonds menées auprès des États Membres, des organisations non gouvernementales et des fondations;
 - viii) *Supports et services d'information*. Diffusion au niveau régional d'informations sur les approches mondiales et régionales du désarmement et de la sécurité; établissement et développement de bases de données et de documents de référence spécialisés pour des groupes régionaux spécialisés (fonds extrabudgétaires);
 - ix) *Manifestations spéciales (fonds extrabudgétaires)*. Organisation, dans différentes régions, de séminaires locaux, de tables rondes et d'expositions à l'occasion de la Semaine du désarmement, de la Journée des Nations Unies (24 octobre) et de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1998 et 1999);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement*
- a. *Formation de groupe*. Stages de formation d'une durée de neuf semaines pour 25 boursiers (un stage par an, en septembre-octobre) (conformément à la résolution S/10-2, contenue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et à la résolution 48/76 C);
 - b. Établissement et mise à jour de matériels de formation pour les boursiers;
 - c. Réunions régionales pour étudier des idées et des initiatives de nature à promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial (2 par an) (fonds extrabudgétaires);
 - d. Ateliers régionaux sur le Registre des armes classiques (1 par an) (fonds extrabudgétaires);
 - e. Atelier régional sur la paix et le désarmement à l'intention de journalistes dans la région de l'Asie et du Pacifique (1998) (fonds extrabudgétaires);
 - f. *Ateliers sous-régionaux sur les mesures pratiques visant à freiner et combattre les transferts illicites d'armes (fonds extrabudgétaires)*. Un atelier de trois jours dans la région des Caraïbes, précédé par des consultations avec les États Membres de la sous-région et le pays hôte (1998), un atelier de trois jours dans la région de l'Asie centrale et de l'Asie de l'Est, précédé par des consultations avec les États Membres de la sous-région et le pays hôte (1999), et un atelier de trois jours dans la région de l'Asie du Sud-Ouest, précédé par des consultations avec les États Membres de la sous-région et le pays hôte (1999);
 - g. *Autres projets*. Assistance à un dialogue régional officiel dans la région de l'Asie du Nord-Est, dans le cadre de séminaires sur le désarmement et la sécurité (2 par an) (fonds extrabudgétaires); assistance au processus de consultations officielles entre États Membres de la région de l'Asie centrale concernant le concept de zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (1 par an) (fonds extrabudgétaires); série d'études sur des questions précises de désarmement et de sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique (2 par an) (fonds extrabudgétaires).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.129 Le Centre pour les affaires de désarmement disposerait de 25 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 11 P-4/3 et 3 P-2) et de 18 postes d'agent des services généraux (dont 3 de 1re classe), postes permanents inscrits au budget ordinaire dont les titulaires seraient affectés à New York et Genève. À la suite des efforts entrepris pour rationaliser le Centre et accroître l'efficacité de ses travaux, il est proposé de supprimer les trois postes P-5 approuvés pour les trois centres régionaux de Katmandou, Lomé et Lima et deux postes d'agent des services généraux (dont un de 1re classe) à New York. Les trois postes P-5 considérés n'ont jamais été pourvus depuis leur création, et il n'a pas été reçu de contributions volontaires pour les opérations des centres. Il est également proposé de supprimer un autre poste P-5 qui n'est pas nécessaire pour le programme de travail. Il est proposé en outre de transférer un poste P-4 du sous-programme 4 (Affaires du Conseil de sécurité) pour renforcer les activités du Centre se rapportant aux questions régionales en Afrique. L'effet de l'application des nouveaux taux standard de vacance de postes et le transfert proposé d'un poste P-4 au Centre sont intégralement compensés par la suppression proposée de cinq postes au titre de ce programme. En plus des postes inscrits au budget ordinaire, deux postes d'agent des services généraux (autres classes) qui figurent au tableau d'effectifs sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement. Leurs titulaires sont chargés de fonctions liées à la production et à la diffusion de publications.

Autres dépenses de personnel

- 2.130 Les ressources prévues à cette rubrique (333 400 dollars), en diminution de 238 700 dollars, serviront à couvrir les coûts ci-après : a) personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour effectuer six mois de travail à P-5 au titre de la préparation de documents d'information en vue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et fournir des services fonctionnels et de secrétariat à la session extraordinaire et à son Comité préparatoire (234 300 dollars); b) heures supplémentaires, en particulier pour appuyer la Première Commission, la Commission du désarmement, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence du désarmement et ses organes subsidiaires et différents groupes d'étude (99 100 dollars).

Consultants et experts

- 2.131 Les ressources prévues à cette rubrique (1 386 300 dollars) font apparaître une augmentation de 247 800 dollars. Elles comprennent :
- Pour les consultants, un montant de 31 100 dollars destiné à financer l'établissement d'études et de rapports d'experts;
 - Pour les groupes spéciaux d'experts, un montant de 1 355 200 dollars destiné à couvrir les dépenses afférentes aux 22 experts du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement, aux 5 experts chargés de mettre à jour le rapport de 1990 sur le rôle de la science et de la technique et à 2 groupes de 20 experts sur des questions à déterminer ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 33 représentants et experts participant aux réunions ministérielles du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Voyages

- 2.132 Les ressources totales demandées à cette rubrique (392 400 dollars), en diminution de 47 500 dollars, serviront à couvrir les frais de voyage de fonctionnaires liés aux services fonctionnels à fournir au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement; au Programme de bourses d'études sur le désarmement; aux missions spéciales et missions d'enquête en rapport avec la limitation des armements et le désarmement, et aux activités organisées en collaboration avec des institutions spécialisées et des organisations régionales; les frais de voyage du Directeur, en sa qualité de Représentant du Secrétaire général; et les autres frais de voyage de fonctionnaires, en particulier à l'occasion de la participation à des séminaires, ateliers et conférences régionales sur le désarmement et pour la réalisation d'études sur le désarmement.

Services contractuels

- 2.133 Les dépenses prévues à cette rubrique (69 900 dollars) sont destinées à financer les travaux contractuels d'impression de publications dans le cadre du programme de publication du Centre.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.134 Les ressources prévues à cette rubrique (162 000 dollars), en diminution de 6 700 dollars, serviront à financer les coûts ci-après : location de locaux (12 000 dollars), location et entretien de matériel de bureau et de matériel de traitement des données (16 000 dollars), les communications (103 900 dollars) et services d'appui divers (30 100 dollars).

Dépenses de représentation

- 2.135 Les ressources prévues à cette rubrique (12 000 dollars) font apparaître une augmentation de 6 000 dollars liée aux réceptions officielles organisées par le Centre pour les affaires de désarmement à l'occasion de séminaires et dans le cadre du Programme de bourses d'études sur le désarmement.

Fournitures et accessoires

- 2.136 Les ressources prévues (20 500 dollars) serviront à couvrir le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau (4 900 dollars) et à acheter des ouvrages et souscrire des abonnements à des revues pour la bibliothèque du désarmement (15 600 dollars).

Mobilier et matériel

- 2.137 Les ressources prévues (69 500 dollars) font apparaître une diminution de 89 900 dollars qui s'explique par le fait que les machines, matériel, logiciels et autres éléments du matériel de traitement électronique de l'information nécessaires pour l'exploitation du Système d'information des Nations Unies sur le désarmement et du Registre des armes classiques ont été achetés en 1996-1997. Le montant demandé permettra de remplacer le matériel de traitement électronique de l'information actuel, de mettre à niveau le réseau informatique existant, notamment d'actualiser la base de données concernant le Registre et la base de données générales sur les questions de désarmement, et d'acheter deux ordinateurs portatifs et un télécopieur.

Subventions et contributions

- 2.138 Les ressources demandées à cette rubrique (1 376 000 dollars) comprennent : a) un montant de 950 000 dollars pour le Programme de bourses d'études sur le désarmement et b) la subvention de 426 000 dollars destinée à l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement. Les ressources prévues au titre du Programme de bourses d'études sur le désarmement se répartissent comme suit : honoraires et frais de voyage des conférenciers (1 500 dollars); frais de voyage et indemnités de fin de stage à verser à 25 boursiers (925 000 dollars); autres frais, notamment frais d'interprétation et de production de matériels pédagogiques et de manuels (23 500 dollars). La diminution de 67 700 dollars s'explique par la réduction du nombre d'ateliers de formation.

D. Commission d'enquête internationale au Burundi

Tableau 2.32

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	178,2	10,4	(10,4)	(100,0)	—	—
Autres dépenses de personnel	375,8	591,7	(591,7)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	124,0	228,5	(228,5)	100,0	—	—	—
Voyages	74,9	90,5	(90,5)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	142,7	184,0	(184,0)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	7,6	11,2	(11,2)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	75,0	21,1	(21,1)	(100,0)	—	—	—
Total	978,2	1 137,4	(1 137,4)	(100,0)	—	—	—

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	—	477,0	Consultants et experts	—
	—	424,6	Voyages	—
Total	—	901,6		—
Total 1) et 2)	978,2	2 039,0		—

- 2.139 Lors de la création de la Commission d'enquête internationale au Burundi, on a estimé, sur la base de son mandat, qu'il faudrait prévoir des ressources pour la période de six mois allant du 1er octobre 1995 au 31 mars 1996. La Commission a achevé ses travaux en juin 1996. Ses activités ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour la Commission d'enquête au Burundi, comme le montre le tableau 2.32.

E. Appui aux programmes

Tableau 2.33

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 814,4	2 069,0	163,1	7,8	2 232,1	140,8	2 372,9
Autres dépenses de personnel	280,8	138,1	(3,4)	(2,4)	134,7	8,0	142,7
Services contractuels	6,2	116,5	191,1	164,0	307,6	18,2	325,8
Frais généraux de fonctionnement	812,0	471,8	489,7	103,7	961,5	57,7	1 019,2
Dépenses de représentation	0,3	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	191,2	79,0	76,7	97,0	155,7	9,3	165,0
Mobilier et matériel	1 030,8	317,7	190,9	60,0	508,6	30,4	539,0
Total	5 135,7	3 192,1	1 108,1	34,7	4 300,2	264,4	4 564,6

Tableau 2.34

Postes nécessaires

Appui aux programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	7	9	—	—	—	—	7	9
Total	10	12	—	—	—	—	10	12
Total général	14	16	—	—	—	—	14	16

2.140 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui aux programmes nécessaires pour l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le plan à moyen terme, à établir le budget-programme et à en suivre l'exécution, à assurer la gestion financière des fonds d'affectation spéciale et des fonds extrabudgétaires, à fournir les services d'appui nécessaires pour l'utilisation efficace des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources nécessaires pour l'administration générale.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.141 Il est proposé de maintenir au cours de l'exercice biennal 1998-1999 les effectifs actuels du Service d'administration, comme le montre le tableau 2.34. En plus, il est proposé de transférer des sous-programmes 3 (Assistance électorale) et 7 (Question de Palestine) deux postes d'agent des services généraux (autres classes) pour renforcer le programme d'innovations techniques du Département.

Autres dépenses de personnel

- 2.142 Les autres dépenses de personnel se décomposent comme suit :
- a) Personnel temporaire : 64 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 800 dollars, pour recruter le personnel temporaire nécessaire en période de pointe ou appelé à remplacer temporairement les fonctionnaires qui sont en congé de maladie ou en congé de maternité;
 - b) Heures supplémentaires : 70 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 15 200 dollars, pour les heures supplémentaires effectuées par le personnel du Département durant les périodes de pointe.

Services contractuels

- 2.143 Le montant prévu à cette rubrique (307 600 dollars), en augmentation de 191 100 dollars, servira à couvrir le coût des travaux d'impression effectués à l'extérieur (16 100 dollars) et les dépenses d'accès à des bases de données commerciales sur l'actualité mondiale (291 500 dollars). L'augmentation de 191 100 dollars s'explique par le recours accru aux dites bases.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.144 Un montant de 961 500 dollars, en augmentation de 489 700 dollars, est prévu à cette rubrique. L'augmentation s'explique presque entièrement par le transfert à cette rubrique des ressources destinées à couvrir le coût des communications dans le cadre du programme relatif au désarmement et des divers sous-programmes exécutés par le Département, à l'exclusion du sous-programme 7 (Question de Palestine). Les ressources prévues se répartissent comme suit : a) location et entretien de matériel de traitement des données (31 200 dollars); b) communications, désormais financées centralement au titre de cette rubrique (579 400 dollars); c) entretien du matériel de bureautique (300 700 dollars); d) services divers dont le Département peut avoir besoin dans le cadre de l'exécution des activités au titre du programme (50 200 dollars).

Fournitures et accessoires

- 2.145 Les ressources demandées (155 700 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures informatiques et de télécopie et autres fournitures de bureau (95 300 dollars) et des abonnements à des journaux, périodiques, revues, ouvrages de référence et autres publications (60 400 dollars).

Mobilier et matériel

- 2.146 Le montant de 508 600 dollars prévu à cette rubrique permettra de remplacer le matériel de bureautique du Département, conformément à la politique de remplacement établie. Il permettra notamment a) d'acheter du matériel de bureautique (télécopieurs, déchiqueteuses, ordinateurs portatifs et ordinateurs individuels et logiciels correspondants) (167 400 dollars); b) de remplacer du matériel de bureautique (341 200 dollars). L'augmentation de 190 900 dollars s'explique par le regroupement, à cette rubrique, des ressources prévues au titre du remplacement du matériel de bureautique d'autres services du Département.